

DELIBERATION
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 26 mars 2018

Délibération n° 2018 – 26/03/2018 – 1

Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 28 février 2018

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 27 voix pour, 2 refus de prendre part au vote :

le verbatim du Conseil d'administration du 28 février 2018.

Dijon, le 27 mars 2018

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Verbatim du Conseil d'administration du 28 février 2018

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 28 février 2018

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (procuration à Elisabeth BEAU),
Madame Sylviane LEONI (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Monsieur Louis de MESNARD.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU,
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND).

Membre absent

Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Sébastien CHEVALIER),
Monsieur Alexandre FOURNIER.

Membre excusé

Madame Delphine BADIAN.

Membres absents

Madame Tania CARNET,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

➤ Membres absents

Madame Alfred BERINGER,
Monsieur Alexandre DUPIN-BENARD,
Madame Orane JUBAN,
Madame Eléonore LAURENS,
Monsieur Geoffrey RICARD,
Monsieur Théo SAINTE-MARIE.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Elisabeth BEAU (présente jusqu'à 17h),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Alexandre FOURNIER),
Madame Aline GRANDIDIER (procuration à Cédric CLERC),
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Louis de MESNARD),
Monsieur Bruno HEIN (procuration à Sandrine ROUSSEAU),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Madame Pascale PONSE (procuration à Laurent BRACHAIS).

Membre absent

Madame Maude CLAVEQUIN.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Pascal JOBARD, Agent comptable,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Valentin GOMES, Vice-président étudiant délégué à la Vie et à la démocratie étudiantes,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation et du pilotage.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 23 novembre et 12 décembre 2017	11
III) Questions statutaires	12
Composition et missions de la commission des relations internationales	12
IV) Présentation du rapport annuel d'activités 2017 de l'université de Bourgogne	15
V) Présentation du rapport annuel d'activités 2017 de l'Espace Entreprises	32
VI) Questions financières	38
1. Tarifs, subventions et dons	38
2. Sorties d'inventaire	38
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 janvier 2018	39
1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2018 (en complément du vote du 5 décembre 2017)	39
2. Paramétrages de la plateforme Parcoursup session 2018 et vote des « Attendus » pour les formations relevant du premier cycle de l'Enseignement Supérieur à l'université de Bourgogne	41
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 février 2018	46
Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du nouveau dispositif régional pour 2018	46
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	52
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	52
2. Compte rendu des conventions hors subvention	54
X) Questions diverses	54

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 28 FÉVRIER 2018)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Chers collègues, on va ouvrir ce conseil d'administration.

Je vous remercie très vivement d'être présents.

On a peu de questions véritablement politiques cet après-midi, mais j'espère que cela nous donnera l'opportunité d'avoir des débats de principe sur un certain nombre de points qui sont importants.

Je vais commencer par un certain nombre d'informations sur les événements qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil d'administration qui a eu lieu mi-décembre, c'est-à-dire il y a un petit peu plus de deux mois.

Tout d'abord, je voudrais faire, et peut-être Christelle Serée-Chaussinand interviendra en duo ou complétera un point sur la loi « orientation et réussite des étudiants », la loi ORE.

Vous savez que cette loi a été votée par le Parlement dans sa version finale le 15 février. À l'évidence, c'est un dossier qui a considérablement mobilisé à la fois l'équipe de gouvernance et les VP en charge de la formation et puis les doyens et l'ensemble des équipes pédagogiques depuis plusieurs mois, de façon à ce qu'on se mette en ordre de marche pour répondre le mieux possible aux besoins des futurs étudiants.

Je propose peut-être que Christelle nous fasse un rapide point des derniers développements sur la mise en place, l'implémentation en fait, de cette loi dans notre université.

Christelle, si tu veux dire un petit mot.

Mme Serée-Chaussinand.- Comme tu l'as dit, effectivement cette loi mobilise toute la communauté universitaire, donc bien évidemment les VP en charge de la formation dont je suis, mais aussi Jean-Jacques Boutaud, Grégory Wegmann, donc toute l'équipe, et aussi les doyens et les personnes dans les composantes... les enseignants dans les composantes.

Au niveau de l'actualité de la réforme, on peut dire que l'on a deux gros dossiers devant nous maintenant.

On a tout d'abord la période du 3 avril au 18 mai où nous allons procéder à l'examen des dossiers de candidature, un examen systématique, donc toutes les candidatures. Cela représente beaucoup de travail puisque l'an dernier, nous avons eu 44 544 candidatures à l'uB au total.

En lien avec cela, nous avons organisé le 9 février dernier une formation de tous les personnels qui étaient susceptibles, du moins, d'être impliqués dans cette évaluation des dossiers de candidature et nous nous sommes appuyés pour cette formation sur l'expérience de l'IUT qui, dans les années précédentes, parce que c'est une formation sélective, pouvait accéder à un outil d'aide à la décision sur APB. Cet outil va être reconduit sur Parcoursup, à peu près à l'identique on peut estimer. Ils nous ont donc fait part de leur expérience de l'outil. Cela a été une réunion où on a eu environ 80 participants, donc c'était un beau succès.

Elle va être complétée par deux formations, une formation à Paris où le ministère fait un petit peu la même chose que ce que nous avons fait, en s'appuyant sur l'expérience des IUT. Donc le 26 mars prochain, un petit groupe de Dijon se rendra à Paris pour une formation et ensuite nous organiserons avec Séverine Delaunay une nouvelle réunion qui sera une restitution de cette formation pour, en fait, redisséminer à la communauté ce qu'ils auront appris le lundi 26 mars. On devrait donc, à ce moment-là, être en mesure de bien faire cet examen des dossiers de candidature, sachant que l'outil sur Parcoursup ne sera pas accessible avant le 15 mars.

Le deuxième gros chantier, c'est celui qui concerne les étudiants qui seront admis en « oui si », c'est-à-dire le parcours personnalisé de formation. Tout est à construire. À l'université, on a essayé d'anticiper un petit peu. On a donc constitué un groupe de travail qui s'est réuni déjà deux fois, une première fois le 15 décembre et une seconde fois tout début janvier - la date m'échappe à l'instant.

De ces deux groupes de travail est sorti un projet auquel nous avons donné un nom, il s'appelle « Agil » (Approche Globale de l'Insertion en Licence). Ce projet, nous l'avons présenté à la ministre qui fait actuellement un tour de France des universités. Elle se déplace en région et convoque un petit nombre d'universités. Nous étions donc conviés à la rencontrer le 26 janvier dernier à Lyon, avec des universités comme l'université de Besançon, les trois universités lyonnaises, Clermont, l'université de Savoie, et nous avons présenté ce projet Agil à la ministre qui nous a marqué son intérêt pour l'approche que nous avons.

Ce projet Agil a fait aussi l'objet d'une dépêche AEF juste avant la pause des vacances de février.

Nous allons travailler à parfaire un petit peu le dispositif dans les semaines qui viennent. Je prévois donc de recontacter... enfin, de réunir à nouveau le groupe de travail d'ici une petite quinzaine de jours.

Le principe, si j'ai deux minutes pour l'expliquer, c'est que si on parle d'approche globale de l'insertion en licence, c'est que nous souhaitons avoir justement un dispositif qui soit globalisé et harmonisé au niveau de l'université, de telle sorte que tous les étudiants admis en « oui si » bénéficient du même dispositif, mais cela bien évidemment sans sacrifier et le profil personnel de chaque étudiant ni la spécificité des filières, des formations.

Donc, en gros, les deux grands principes, c'est qu'il y a une armature commune, une architecture commune à Agil, au dispositif. Par exemple, tous les étudiants inscrits en « oui si » seront inscrits dans la filière qu'ils ont choisie et ils suivront quelques UE fondamentales. Ils suivront... ils signeront un contrat

d'enseignement. Ils suivront aussi un certain nombre d'UE de remédiation transversale et des UE de remédiation disciplinaire.

Et au niveau de l'université, on aura un menu en quelque sorte d'UE qui seront accessibles potentiellement à tous ces étudiants admis en « oui si » et le choix des UE de remédiation, ou plutôt des modules de remédiation - le terme est plus juste -, se fera après un entretien avec le directeur d'études.

Je pense que j'ai à peu près résumé le principe de ce dispositif.

Le Président.- Merci beaucoup, Christelle.

Donc vous voyez qu'on a... Oui, Sébastien, vas-y.

M. Chevalier.- Merci. Est-ce qu'on connaît les moyens alloués par l'État pour accompagner les dispositifs de remédiation ?

Mme Serée-Chaussinand.- Non, pas encore. En fait, je ne sais pas ce que pourrait dire éventuellement M. Marlot qui est assis à côté de moi, mais il semblerait que si nous avons un projet qui est jugé, disons, satisfaisant et convaincant, on pourrait être soutenu financièrement par le gouvernement. Des financements seront prévus, mais on n'a pas une enveloppe qui nous est impartie pour l'instant.

Le Président.- Donc ce dossier, vous le voyez, avance, je dois dire, par rapport à d'autres établissements universitaires français, me semble-t-il, dans une grande sérénité à l'université de Bourgogne et avec un très grand sens des responsabilités de l'ensemble des acteurs qui sont concernés.

Néanmoins, il est certain que cette réforme, qui est une réforme profonde, suscite un certain nombre d'inquiétudes que l'on peut parfaitement comprendre et que d'une certaine façon nous partageons également, en particulier eu égard à l'incertitude sur les moyens qui vont être mis en face des responsabilités nouvelles qui vont nous incomber et puis surtout eu égard au rythme de déploiement de cette réforme.

Je voulais vous dire que la dernière commission de la formation et de la vie universitaire, à cet égard, a voté une motion que je voudrais vous lire parce qu'il me semble que le conseil d'administration pourrait fort bien se l'approprier si vous le souhaitez. Elle est dite avec mesure, mais je pense qu'elle exprime assez bien les inquiétudes que tout le monde peut éprouver. Elle dit les choses suivantes :

« La commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Bourgogne s'inquiète de la mise en place précipitée de la réforme d'accès à l'enseignement supérieur et elle demande à ce que les moyens humains et matériels supplémentaires soient accordés pour pouvoir continuer à assurer ses missions de service public. »

Donc je vous livre cette phrase.

On avait évoqué en CFVU la possibilité de voter également ce texte en conseil d'administration. Je n'y suis pas opposé. Je pense que les choses sont dites avec suffisamment de mesure pour qu'on puisse la voter en ces termes, mais ce que je vous propose, c'est que je vous livre cette idée, là, en ouverture de ce conseil et peut-être qu'on y reviendra en fin de conseil, chacun aura eu le temps d'y réfléchir et, le cas échéant, on pourra la soumettre à votre approbation.

La seule petite modification que je me suis permis d'apporter, c'était... La CFVU disait « s'inquiète grandement », moi, je vous propose de mettre « s'inquiète » pour rendre les choses plus douces.

Mais on reviendra en fin de conseil sur la possibilité de voter ou de ne pas voter, au niveau du conseil d'administration, ce texte.

Je voudrais également vous tenir informés de la signature en janvier, le 23 janvier, d'une nouvelle chaire avec le monde économique, organisée par notre université. Il s'agit d'une chaire en droit rural et environnemental qui a été signée avec la profession notariale, et donc qui est une chaire importante parce qu'elle va permettre d'aborder des sujets qui sont d'une grande actualité, d'une grande importance sociétale, qu'il s'agisse de la politique de l'alimentation, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture durable.

On voit bien que cette thématique correspond à des véritables questionnements de très grande actualité et donc cette chaire a pour vocation à la fois de créer des savoirs juridiques nouveaux, puisqu'elle va aborder toutes ces questions sous l'angle juridique. Elle a vocation donc à créer des savoirs juridiques nouveaux, à faire la synthèse également du droit existant dans ce domaine, et puis, bien entendu, à traduire tout ceci sous forme de formation. Donc c'est une très belle ambition.

C'est la seconde chaire que nous créons depuis 2012 avec le monde économique et vous savez que je souhaitais qu'on puisse poursuivre dans cette voie en créant au moins une chaire avec le monde économique pour chacun des six grands domaines qui ont été... six grands domaines d'excellence qui ont été identifiés pour notre université. Il y en a déjà deux et je pense qu'il faut qu'on continue sur ce chemin.

La seconde chose que je voudrais vous dire sur cette chaire, qui est importante, c'est qu'on installe géographiquement cette chaire à Mâcon. On l'installe à Mâcon parce qu'on est en parfaite cohérence avec l'identité territoriale de la région de Mâcon et de la région du Beaujolais. D'ailleurs, l'agglomération Mâconnais-Beaujolais soutient cette chaire comme la Banque populaire de Bourgogne-Franche-Comté. On est donc typiquement, ici, dans une politique qui consiste à la fois à renforcer nos sites territoriaux et également à leur permettre de se différencier en cohérence avec les tissus économiques locaux.

C'est donc plusieurs messages intéressants à la fois sur le lien avec le monde économique et la territorialité de notre université que nous construisons à travers cette chaire.

Je voudrais vous dire rapidement également qu'au mois de janvier, comme chaque année, se sont déroulées les réunions publiques d'information ouvertes à l'ensemble de la communauté.

Cette année encore 15 rencontres menées sur l'ensemble des sites de l'université de Bourgogne dans l'ensemble des bâtiments et, au total, elles auront permis de rencontrer environ 400 personnels et environ 3 à 400 étudiants. Vous voyez donc que ces réunions publiques permettent de diffuser de l'information, d'écouter et d'avoir des échanges qui ont été souvent très longs et très approfondis et qui ont permis d'aborder notamment les questions de budget, les questions de formation et puis les questions liées à la COMUE.

Un point sur l'international également. Deux éléments d'information récents.

Tout d'abord, nous avons accueilli, dans le courant du mois de janvier, une délégation d'une université de l'État de l'Oregon aux États-Unis. C'est une université de taille moyenne de 3 000 étudiants qui s'appelle Linfield College et qui a une orientation très marquée sur les thématiques viti-vinicoles, environnementales notamment, et qui souhaite donc... qui développe des collaborations avec l'Institut

Jules Guyot, l'Institut de la vigne et du vin, et qui souhaite approfondir ses collaborations avec notre université. Donc nous avons conclu une convention cadre avec cette université.

Également, avec Samuel Mercier, nous nous sommes déplacés à Marrakech à la fin du mois de janvier pour signer deux conventions avec... Enfin, en signer une, l'autre était déjà signée, mais cela nous a permis de la réactiver. Signer une convention avec une université qui s'appelle Mohammed VI Polytechnique, qui est une petite université en devenir (actuellement, 300 étudiants), qui vise à atteindre 6 000 étudiants et qui est une université qui se positionne exclusivement sur le cycle Master et Doctorat et sur un grand domaine thématique qui est la sécurité alimentaire au sens large. Et sur ce grand domaine thématique, cette université Mohammed VI Polytechnique ambitionne de devenir, à l'échelle de l'Afrique, du territoire africain, l'université de référence pour former tous les futurs cadres africains dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Donc une petite université extrêmement élitiste dans son projet et extrêmement bien dotée financièrement puisqu'elle est soutenue financièrement par l'industrie des phosphates du Maroc qui permet de soutenir et qui va permettre de verser des bourses aux étudiants éventuellement non marocains qui viendraient.

Donc cette université qui est en devenir souhaite développer des partenariats avec notre université, avec notre campus, et donc nous allons probablement organiser à l'université Mohammed VI, probablement dans l'année qui vient, un colloque sur le thème très général de la sécurité alimentaire qui permettra aux équipes, thématique par thématique, de se connaître et, le cas échéant, de nouer des coopérations.

Dans le même temps, nous avons visité l'université Cadi Ayyad, de Marrakech, qui est à peu près le contraire en termes de typologie. C'est une très grande université (100 000 étudiants) de service public et qui est passée en six ans de 30 000 à 100 000 étudiants pour absorber, en fait, un flux démographique au Maroc qui est absolument considérable.

Donc une grande université de service public qui joue son rôle au Maroc pour l'accueil des étudiants mais qui est également une bonne université de recherche puisque Cadi Ayyad est classée dans le classement de Shanghai et est dans les 2 ou 300 premiers au monde dans le classement de Shanghai en mathématiques et en physique.

C'est une université qui souhaite développer des coopérations avec notre université. Son président actuel est un de nos collègues, en fait. Il est professeur à l'UTBM et il a commencé sa carrière à l'IUT de Chalon-sur-Saône. C'est donc quelqu'un qui est effectivement demandeur de coopérations avec l'uB.

Donc vous voyez, qu'il s'agisse de Linfield College, qu'il s'agisse de l'université Mohammed VI Polytechnique ou de Cadi Ayyad, des possibilités de coopération qui se renouvellent et qui se recourent.

Je voudrais vous dire un petit mot également sur le projet qui se construit autour de notre datacenter, vous le savez, donc une structure de très haut niveau technologique.

Je vous ai probablement déjà parlé du projet, qui est développé au niveau national, de labellisation de datacenters du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec une volonté de l'État d'identifier dans chaque grande région un unique datacenter qui, à terme, a vocation à conserver l'essentiel des données des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Sur ce projet, non seulement notre datacenter est de haut niveau technologique et nous le savions, mais dans les évaluations techniques qui ont été menées au niveau national, le datacenter de l'université de Bourgogne est considéré actuellement comme le projet le plus abouti, le plus avancé et offrant le meilleur niveau technique sur l'ensemble du territoire national. Donc c'est à l'évidence, pour nous, une excellente information.

C'est également notre projet qui est le plus abouti au niveau national en termes de modèle économique et de réflexion sur le modèle économique de conservation des données et de remise à disposition des données.

Ce datacenter peut donc être le support de cette labellisation au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté.

Nous travaillons actuellement très activement avec tous les établissements de la COMUE pour construire autour de ce datacenter de l'université de Bourgogne un véritable projet qui soit un projet partagé au service de l'ensemble des établissements.

C'est un dossier compliqué puisque vous imaginez bien que derrière les questions techniques, il se pose aussi des questions très politiques et très sensibles de souveraineté numérique qu'il nous faut traiter, ce qui explique que ce dossier soit passé par des hauts et des bas, mais je dois dire qu'on est plutôt dans une période de hauts et les derniers dialogues que nous avons eus avec les chefs d'établissement me donnent à penser qu'on est peut-être sur une bonne trajectoire qui nous permettrait d'obtenir cette labellisation.

Donc prochaine étape je crois, Alex, c'est le 9 mars, c'est cela ? Pour déposer un dossier complémentaire.

M. Fournier.- Le 9 mars, c'est le dossier financier qui nous permettrait d'obtenir certains financements complémentaires au projet initial, notamment l'ajout de baies dans la tranche 1 du datacenter, mais également le développement et l'amélioration du réseau interrégional UBFC purement réseau.

L'échéance définitive, c'est le 25 mars, avec le dépôt définitif du dossier sur lequel on travaille avec tous les partenaires COMUE actuellement. On a des réunions assez régulières, notamment cette semaine, et puis probablement la semaine prochaine, pour finaliser. Donc on espère aboutir très prochainement.

Le Président.- On est plutôt dans une phase d'espoir raisonnable sur un bon aboutissement de ce dossier dont les enjeux sont absolument essentiels puisque si nous obtenons cette labellisation, nous pouvons obtenir des crédits au niveau de la Région qui permettront une véritable remise à niveau de l'ensemble des systèmes de réseaux de circulation d'informations numériques sur la région. Cela nous permettrait donc un positionnement extrêmement pointu dans le domaine de nos missions académiques.

Je voudrais vous redire également que nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir, le 15 et le 16 mars prochains, sur le campus dijonnais, le colloque national de la Conférence des présidents d'université. Nous accueillerons donc tous les présidents et directeurs d'établissements de l'enseignement supérieur et de recherche français pour échanger sur un thème unique qui est l'Europe, l'Europe des universités, les futures universités européennes, comment collectivement être plus compétitif sur le terrain des grands appels d'offres européens. Donc pendant 48 heures, nous allons débattre de ces questions. La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, sera présente et le

colloque sera clôturé par une allocution de la secrétaire d'État aux Affaires européennes.

Un mot également pour vous dire qu'en matière de relations partenariales et d'ouverture avec le monde économique, vous avez vu que nous avons un point d'information qui sera fait dans le cadre de ce conseil d'administration sur les acquis et les avancées qui ont été possibles grâce à l'Espace Entreprises.

Je voudrais vous dire que nous avons le plaisir que notre université, l'université de Bourgogne, siège désormais au conseil d'administration du Medef Côte-d'Or et qu'incontestablement, c'est un élément qui va nous permettre d'approfondir nos relations avec le monde des entreprises et bien évidemment permettra d'avoir des avancées pour nos étudiants en matière d'insertion professionnelle, en matière de stages, mais également en matière de taxe d'apprentissage. On est donc, vous voyez, dans une excellente réciprocité en termes de participation croisée dans les instances entre le Medef et l'université de Bourgogne.

Enfin, dernier point d'actualité, et je ne résiste pas à le partager avec vous cet après-midi, mais je vais passer la parole à Pascal qui se fera un vif plaisir de vous le dire, c'est les résultats de l'appel à projets n° 2 dans le cadre de l'I-SITE, qui sont des résultats qui sont tout à fait élogieux pour notre campus.

M. Neige.- Effectivement, les résultats sont connus depuis hier après-midi, vous pouvez les consulter sur le site UBFC.

Ce deuxième appel à projets concernait un grand nombre de types de financement et si on regarde ce que pèse l'université de Bourgogne, on peut dire qu'en gros, pour les laboratoires dont nous sommes tutelle ou cotutelle, nous obtenons à peu près 70 % des projets et à peu près 70 % du financement. Cela représente de l'ordre de 5,6 millions d'euros qui sera injecté dans nos laboratoires. Donc c'est une grande quantité d'argent qui va aider à tout un tas de choses.

On a une deuxième source de satisfaction qui nous réjouit beaucoup, c'est que pour cet appel à projets-là, nous avons 10 laboratoires lauréats. Cela veut dire que nous avons une grande diversité de laboratoires qui a réussi à obtenir des projets I-SITE et cela c'est vraiment important parce que c'était quand même un des objectifs d'I-SITE de fédérer et d'emmener le plus de monde possible. Donc 10 laboratoires.

Pour vous donner l'ordre de grandeur, université de Bourgogne est tutelle ou cotutelle de 29 laboratoires. Un petit peu moins parce qu'il y a deux fédérations dedans qui ne peuvent pas déposer à ce titre-là très facilement sur I-SITE. Donc disons 27. Donc dix pour cet appel à projets et il y en avait deux qui ne sont pas dans les dix qui ont obtenu des choses dans l'appel à projets précédent. Donc on est à 12 sur 27, on est quasiment à la moitié de nos labos qui réussissent à obtenir des projets I-SITE.

Donc il y a de très belles réussites sur différents outils, en particulier en junior fellowships internationaux. Donc cela, c'est l'accueil d'étrangers qui vont venir booster les recherches. On a deux lauréats, un qui va intégrer le laboratoire ICB et un autre qui va intégrer le laboratoire LEAD.

On a un bon résultat également sur les senior fellowships, donc là, ce sont des collègues seniors, en poste dans la communauté Bourgogne-Franche-Comté, qui vont obtenir une enveloppe financière pour développer leurs recherches, avec un collègue que beaucoup de monde connaît ici, qui est Guy Millot qui est à l'ICB, qui obtient une enveloppe pour aller plus vite en quelque sorte sur ses recherches, et

également avec Carmen Garrido qui est en poste au laboratoire Lipides, Nutrition, Cancer, donc le centre INSERM.

Un autre bon résultat sur les coaches internationaux. Il n'y avait qu'un affichage à l'échelle BFC, une seule demande pour l'ensemble des établissements. C'était l'uB qui portait cette demande. Le candidat a été retenu pour travailler au laboratoire Biogéosciences dans le domaine de l'environnement extrême, de l'environnement naturel extrême.

Et puis également de bons résultats sur tout un tas d'autres projets de type appels à projets blancs ou interdisciplinaires, et je souligne quand même, parce que cela a été un point de discussions assez intenses, sur la position et la place des sciences qui ne sont pas reconnues directement dans les trois axes I-SITE, que l'on a une belle réussite du laboratoire ArteHis, donc qui n'est pas dans les axes I-SITE directement mais qui obtient un financement au titre du projet interdisciplinaire. Donc c'est également une très belle réussite pour l'établissement.

Le Président.- Merci, Pascal.

En tout cas, cela montre que le spectre d'excellence de notre université est un spectre qui est un spectre large et cela, pour une université qui est une université pluridisciplinaire, c'est une véritable fierté pour nous tous et c'est quelque chose que l'on peut mettre en lien et en cohérence avec l'entrée de l'établissement dans le classement de Shanghai qui suppose, effectivement, un spectre d'excellence qui soit un spectre d'excellence suffisamment large.

On va donc analyser... On a reçu ces informations hier, on va les analyser de façon un petit peu plus précise pour en tirer la substantifique moelle que l'on partagera avec vous.

Et puis avant de rentrer dans l'ordre du jour proprement dit du conseil d'administration, je voudrais répondre, mais je vais demander à Grégory de le faire, à une question que Peggy Cénac-Guesdon nous avait posée au dernier conseil d'administration sur la répartition en heures de l'actuelle offre de formation.

Vous m'aviez interrogé, Peggy, et je n'avais peut-être pas été très précis parce que votre question était peut-être un petit peu trop précise pour moi. Je vous avais promis que l'on répondrait à votre question. On a repris la question et Grégory a travaillé pour vous apporter tous les éléments de réponse.

Donc à toi, Grégory.

M. Wegmann.- Oui... Alors, je n'ai peut-être pas toute la question en tête, mais je vais vous donner les éléments clés puis, éventuellement, vous pourrez me réorienter en fonction de votre demande.

Alors, je vais parler des heures qui constituent les charges d'enseignement des différentes composantes au travers des notifications puisque vous le savez, tous les ans, vous avez les notifications qui sont travaillées avec les composantes pour ajuster au mieux le déroulé de l'année et les enseignements et les consommations qui sont faites dans les différentes composantes.

Pour l'état des lieux, un premier point à comprendre et que je pense qu'il est important de comprendre, c'est que la notification dont on fait référence pour l'année 2017-2018 est une notification prévisionnelle que l'on a comparée, dans les éléments que l'on avait abordés, avec la notification définitive de l'année dernière. Donc déjà, on a une nuance à apporter sur le fait que la notification prévisionnelle sur laquelle vous avez travaillé va être forcément réajustée cette année et vraisemblablement, du moins on en est sûr, à la baisse. C'est-à-dire que concrètement, ce qui apparaît

comme cumul de notification, c'est-à-dire 444 000 heures, un peu plus, en charge totale et 415 000 heures pour la charge uB... enfin, la charge finançable uB, ces notifications... Pardon, je n'étais pas sur les bonnes lignes. 317 000 pour la charge uB et 389 000, à peu près 90 000 pour la charge composantes, ces notifications-là vont être vraisemblablement réajustées pour différentes raisons.

Une première raison, c'est qu'on est sur des nouvelles maquettes. Donc forcément, sur des projets de notification, on a un aléa beaucoup plus important que lorsqu'on est en deuxième, troisième ou quatrième année d'accréditation.

L'autre point, c'est qu'on a eu une montée en charge des composantes qui explique aussi un glissement vers la part composantes. C'est un point, je pense, que vous avez relevé la dernière fois.

Mais si, cette fois, on en revient très concrètement aux chiffres et aux fameuses 40 000 heures, parce que je sais que c'est cela que vous aviez discuté, le fait qu'on indique dans notre plan de retour à l'équilibre que nous allons avoir une baisse de charge uB de 40 000 heures.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que dans le PREF, cette charge, cette diminution de charge a été calculée sur deux années consécutives, deux années successives, 2016-2017 et 2017-2018.

Sur 2016-2017, on a eu une baisse de charge avérée uB de 5 000 heures et, sur 2017-2018, c'est ça le prévisionnel de 35 000 heures. C'est donc sur ces 35 000 heures que l'on a le calcul qui doit être fait si on compare les deux notifications.

Sur ces 35 000 heures, on a une baisse de charge qui n'apparaît pas dans le calcul, si on compare les notifications, de 4 000 heures qui est lié à l'évolution de la règle TP/TD pour les PRAG/PRCE. Je sais que le Président en a parlé la dernière fois.

Donc ces 4 000 heures de baisse n'apparaissent pas dans les ventilations, dans les notifications des composantes, puisque c'est quelque chose qui est traité au niveau global, au niveau de l'université.

Donc restent 31 000 heures de baisse de charge uB qui correspondent à la différence entre la notification prévisionnelle de cette année et la notification réalisée de l'année dernière, c'est-à-dire 365 961 heures, pour être précis, moins 335 410 qui est la charge finançable uB prévisionnelle de cette année.

Reste effectivement, comme vous le soulignez, le fait que, si cette fois on raisonne en charge globale, c'est-à-dire à la fois charge uB et charge composantes, il semblerait que l'on arrive à un dépassement puisqu'on passe de 424 559 à 444 013, soit plus 19 500 heures environ.

Ce qu'il faut comprendre, c'est ce que je vous indiquais tout à l'heure, c'est que d'ores et déjà on a constaté environ, et dans le dialogue que l'on a en permanence avec les composantes, une surestimation de cette charge que pour l'instant on estime à environ 27-28 000 heures.

Comment cela se passe ? On échange avec les composantes, notamment avec l'IUT Dijon-Auxerre, avec Sciences et Techniques et aussi avec d'autres composantes qui nous disent « là, on a rentré les services » et puis, là, on est dans une période où les composantes ont pour la plupart, pas forcément à 100 %, mais rentré pour l'essentiel le service, et on remarque qu'il y a de gros écarts. De gros écarts de charge entre ce qui était prévu et ce qui est rentré, notamment à l'IUT Dijon-Auxerre, à Sciences et Techniques, mais aussi pour d'autres composantes.

Ces différences s'expliquent notamment parce que pour certaines composantes, on n'a pas finalement tous les étudiants qu'on annonçait, et donc des

variations d'étudiants au niveau de la L1 ont de gros impacts sur les charges. C'est le cas spécifiquement pour Sciences et Techniques. Mais aussi on a très clairement, pour certaines composantes, surestimé la part de charge qui allait être, on va dire, mobilisée en interne pour la composante et cela, c'est notamment très clair pour l'IUT Dijon-Auxerre.

Cela s'explique aussi par le nouveau mécanisme qu'on a essayé de mettre en place, à savoir que par rapport aux objectifs du PRE, essayer de maintenir malgré tout une offre de formation telle qu'on la connaît en s'appuyant sur les ressources propres des composantes. Donc on a eu tendance un peu à surestimer, à mettre davantage de charge sur la part composantes, mais cela va se régulariser bien sûr.

J'en ai encore discuté avec François Blais récemment, si on a surestimé la part composantes de charge, on ne va pas leur demander en quelque sorte... on ne va pas leur présenter la facture si cela ne correspond pas au réalisé, bien entendu.

Donc il y a tous ces points-là qui font qu'on a en charge totale une apparente hausse mais qui va être, à mon avis, assez rapidement rectifiée. C'est déjà le cas puisqu'on entre dans la phase de dialogue avec les composantes, et lorsqu'on va préparer les DOM qui vont démarrer fin avril, il y aura notamment Frédéric que je vois en face de moi, quand on travaille sur ces questions-là avec les composantes en DOM, on repart des chiffres réajustés. On ne part pas des projets de notification. Donc tout cela sera réajusté pour les DOM.

J'ai peut-être oublié certains points dans le déroulé, mais voilà, pour vous dire que la prévision de notification, ce n'est pas une science exacte, loin s'en faut. Surtout quand on démarre un contrat.

Le Président.- Merci, Grégory.

Est-ce qu'on vous a apporté les explications nécessaires, Peggy ? C'est bien clair ?

Allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci déjà pour la réponse à cette question, détaillée et documentée.

Si je comprends bien, c'est de l'ordre de 20 000 euros... de 20 000 heures, pardon, de formation qui ont été notifiées à l'IUT et qui ne seront pas réalisées. Donc en termes d'euros par rapport à ce qu'on a voté au budget initial, grosso modo on retrouve 2 millions d'euros, c'est cela ? En plus par rapport à ce qu'on a voté la dernière fois ?

M. Wegmann.- Non, parce que là, si vous voulez, sur ces notifications, on n'est pas sur un raisonnement budgétaire. On est sur une planification d'activités d'enseignement dans les composantes.

Ce qui a été voté en budget, sur la base du PRE notamment, c'est des enveloppes globales sans prendre en considération les mouvements dans un sens ou dans un autre que l'on pourra avoir dans les composantes. Juste, je signale le travail de pilotage au niveau du calibrage des heures qui, au moment où on le réajuste, n'a pas d'effet immédiat sur les budgets puisque les budgets, c'est une prévision à un moment donné, financière, qu'on fige et puis on compare le réalisé et le budgétaire, mais on n'a pas des allers-retours permanents entre les évolutions d'estimation et le budget.

Cela existe dans les grandes entreprises. Il faut savoir qu'ils font ce travail-là tous les mois voire toutes les semaines, mais pas dans les structures publiques.

Donc il faut attendre ce que l'on appelle « les atterrissages » pour pouvoir éventuellement voir des écarts significatifs au global. Mais pour l'instant, on a des mouvements qui vont dans les deux sens.

Alors, peut-être que ce qu'on peut dire, ce qui est un état de fait, ce qui est une réalité, c'est qu'on demande plus, on demande davantage aux composantes, on leur demande davantage d'assumer sur leurs ressources propres. C'est un effet qu'on ne peut pas chiffrer précisément, mais c'est un effet qui est véritable et qui est manifeste et qui, de toute façon, se retrouvera. Donc après, à voir avec les composantes en termes de pilotage ce que cela implique. S'il y a plus de difficultés à gérer le quotidien... Enfin, ce sont ces questions-là aussi que l'on verra avec elles durant les DOM.

Le Président.- Grand merci, Grégory.

Donc s'il n'y a pas d'autres questions sur ces points d'ouverture de conseil, on va pouvoir avancer dans l'ordre du jour avec l'approbation des verbatim des CA du 23 novembre et 12 décembre.

Louis, je te passe la main.

II) Approbation du verbatim du Conseil d'Administration des 23 novembre et 12 décembre 2017

M. de Mesnard.-Vous avez reçu le verbatim du CA du 23 novembre qui n'était pas très épais.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ?

Apparemment pas, donc on va passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

21 voix pour (unanimité)

Ensuite, le verbatim du CA du 12 décembre qui était, lui, beaucoup plus épais. Cela a demandé un très gros travail au PAJI pour arriver à le terminer dans les délais. Vraiment, on peut les remercier.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Des questions ?

On ne le dirait pas, donc je vais passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

21 voix pour (unanimité)

Le Président.- Merci.

III) Questions statutaires

Composition et missions de la commission des relations internationales

Le Président.- Le point suivant m'embête un peu. C'est un point de questions, un point important, statutaires qui a trait à la structure et aux missions d'une commission de relations internationales que je souhaite mettre en place et je me suis aperçu hier ou avant-hier qu'on ne vous a pas envoyé de document avec ce point d'ordre du jour.

Je vais vous expliquer de quoi il s'agit. Je vais vous lire... Alors, toutes mes excuses. Je suis vraiment désolé qu'on n'ait pas fait cet envoi. Les documents étaient prêts, donc je vais vous les lire. Si vous souhaitez que l'on vote aujourd'hui, on pourra voter aujourd'hui. Il n'y a pas vraiment d'urgence. Donc, si vous préférez, on remettra le vote au prochain conseil d'administration, ce qui permettra à chacun d'avoir pu mûrir la réflexion entre les deux conseils.

Je vous explique rapidement de quoi il s'agit.

Je souhaite donner un nouvel élan à la politique internationale de notre université et ce que je souhaite faire, c'est que nous puissions mener une véritable politique d'établissement - avec un « E » majuscule à « établissement ». Je dis ceci parce qu'avec beaucoup de lucidité, je suis conscient de ce que notre université, mais comme l'immense majorité, si ce n'est la totalité des universités françaises, n'a pas véritablement de politique internationale d'établissement au sens pilotée politiquement par la gouvernance de l'établissement.

Que la politique internationale chez nous comme ailleurs est une politique qui émane des chercheurs, qui émane des laboratoires, qui émane des enseignants, des départements pédagogiques, qui bien souvent vont nouer, chercheur à chercheur ou enseignant à enseignant, des relations privilégiées avec des collègues dans d'autres pays et c'est cela qui construit finalement une politique internationale.

Cela est quelque chose de tout à fait important, de tout à fait intéressant et de tout à fait honorable.

Nous avons environ 350 accords de coopération internationale dans le monde entier avec, bien sûr, une très grande diversité d'établissements.

Pour autant, il me semble que ceci ne fait pas une politique d'établissement impulsée par l'établissement. Pour moi, l'exemple de ce que doit être une politique d'établissement, c'est ce que nous avons construit avec l'université de Mayence depuis trente ans mais qui s'inscrit dans une histoire qui est partagée entre Dijon et Mayence, entre la Bourgogne et la Rhénanie-Palatinat. Ce sont des choses qui nécessitent beaucoup de temps pour se construire et j'aimerais que notre université puisse construire une véritable politique avec des universités partenaires que je pourrais qualifier de véritables jumelages universitaires, à l'image de villes qui sont jumelées, avec quelques universités partenaires privilégiées dans le monde.

L'idée que j'ai en tête est que l'on pourrait en avoir quelques-unes en Europe, bien sûr, mais j'aimerais qu'on puisse avoir une université partenaire en Amérique du Nord, une en Amérique du Sud, une en Afrique, une en Asie, et qu'on puisse, mais cela sera sur un temps long, construire une véritable politique autour de ces établissements qui finissent par être de véritables cousins universitaires et c'est bien le sentiment que j'ai avec l'université de Mayence.

C'est quelque chose qui me paraît très riche et c'est une vision de la politique internationale qui n'est, bien sûr, pas antinomique de la précédente, qui n'exclut pas une politique en étoile de mer où on va aller pousser des prolongements

dans plusieurs dizaines ou centaines d'universités. Je pense que les deux approches se complètent, mais il y en a une qui est une véritable politique d'établissement.

Pour mener une véritable politique d'établissement, nous avons besoin... cela ne peut pas se construire avec un président et un vice-président. On a besoin d'une véritable commission qui va puiser des idées dans l'ensemble de la communauté et qui va construire cette politique de relations internationales.

Je souhaite donc qu'on mette en place une commission que l'on appellerait « commission Europe et International », et je tiens à ce que l'on mette le mot « Europe » parce que, on l'a vu, l'Europe plus que jamais me semble être l'avenir du système d'enseignement supérieur et de recherche de notre pays.

Je voulais donc proposer aujourd'hui à votre approbation la structure de cette commission et vous proposer, si on votait la structure, la déclinaison nominative la prochaine fois. On peut parfaitement décaler d'un conseil d'administration.

Je vais vous lire la composition telle qu'on l'avait prévue, qui est quelque chose qui est soumis à discussion et qu'on peut amender. La seule chose est que je souhaite que ce soit une commission suffisamment compacte parce que je crois qu'il est important qu'on ait des commissions avec des collègues qui portent les dossiers, qui s'engagent et qui les suivent dans le temps.

Donc cette commission serait composée :

- du président d'université ou de son représentant,
- du vice-président délégué à l'internationalisation des activités universitaires,
- du vice-président délégué à la coordination de l'information et de la recherche,
- du vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante.

On pourrait, dans la proposition, proposer qu'un certain nombre de membres de cette commission soient désignés par le conseil d'administration. Non pas qu'ils soient membres du CA, mais qu'ils fassent acte de candidature et que le CA les désigne. La proposition serait donc qu'il y ait ainsi :

- six enseignants-chercheurs, un pour chacun des six grands domaines d'excellence scientifique de l'établissement,
- un personnel administratif ou technique ou de bibliothèques,
- deux étudiants.

Je proposerais également qu'on intègre systématiquement un enseignant-chercheur au titre du cursus intégré de Mayence parce que l'expertise acquise en matière d'international sur les relations avec Mayence sera très profitable à l'établissement.

Bien sûr, le directeur général des services.

Deux directeurs de laboratoire qui seraient désignés par la conférence des directeurs de laboratoire.

Deux directeurs de composante qui seraient désignés par la conférence des directeurs de composante.

Deux responsables administratifs, l'un en sciences expérimentales et l'autre en sciences humaines et sociales, désignés par le directeur général.

Et puis le directeur du CROUS.

Voilà la composition et le paramétrage de cette commission telle que je l'imagine à ce jour.

On peut prendre peut-être quelques minutes pour en débattre. Je serais content d'avoir votre appréciation et, ensuite, on verra ce qu'on fait, si on délibère ou pas aujourd'hui.

Sébastien.

M. Chevalier.- Je trouve que c'est une bonne initiative dans la mesure où c'était un point négatif qui avait été souligné par le dernier rapport HCERES.

Ma question était plutôt sur pourquoi, en fait, cette commission, qui existait par le passé, avait disparu depuis quelques années même si la commission, dont je me rappelle, à l'époque, n'avait pas tout à fait le même périmètre que celle que tu proposes.

Le Président.- Effectivement, la commission était assez différente. D'abord, il n'y avait pas le mot « Europe » et puis c'était une commission qui était un petit peu ouverte à tous et donc avec une philosophie différente.

En fait, elle avait disparu parce qu'à un moment donné, il avait semblé, et c'était une mauvaise idée, je le reconnais volontiers, qu'avoir une commission dédiée à l'international, cela voulait dire qu'on ne faisait de l'international que dans cette commission et qu'au contraire, on avait vocation à s'emparer de l'international dans l'ensemble des activités de l'université. Il apparaissait donc, à ce moment-là, souhaitable de parler de l'international en commission de la recherche, en CFVU, en conseil d'administration. Bref, dans l'ensemble des activités. C'est le concept d'internationalisation des activités universitaires.

Seulement, à l'épreuve des faits, force est de reconnaître que cela ne fonctionne pas comme cela et qu'au bout du compte, la suppression de cette commission a plutôt été... a plutôt eu un impact négatif. Je pense donc qu'il faut revenir sur cette décision et reporter à travers une commission qui sera une vraie instance politique et qui, autour du VP Relations internationales, contribuera à construire la politique internationale de l'établissement. Voilà la raison, Sébastien.

Je pense qu'on fait parfois de mauvais choix et celui-ci n'était peut-être pas le plus heureux.

Ceci étant, je pense que le HCERES avait été possiblement un peu sévère parce qu'on a quand même fait sur le précédent mandat des choses importantes en matière d'international, notamment à travers la Maison internationale et surtout à travers un projet auquel j'ai beaucoup cru et qui a préfiguré les masters internationaux d'I-SITE, qui était de construire nos propres masters internationaux. Cela a été un élément important de la politique internationale qui a permis, de fait, de construire le projet I-SITE sur ce plan-là. C'est bien cela qui a guidé et alimenté le projet I-SITE et qui a permis de lancer les projets de masters internationaux d'I-SITE.

D'autres questions ? D'autres remarques sur ce dossier de politique de relations internationales ? Pas d'autres remarques ?

Est-ce que vous souhaitez que l'on vote cette structure aujourd'hui ? Est-ce que vous préférez qu'on reporte ?

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- S'il n'y a pas d'urgence, de mon point de vue, je pense qu'il vaut mieux reporter. Enfin, en tout cas, à titre personnel, je représente une liste sur laquelle j'ai été élue et donc j'aime bien discuter des votes que je fais en conseil d'administration avec les gens qui ont soutenu la liste. Donc je préfère prendre le temps de la discussion et avoir un vote qui ne soit pas mon vote personnel, mais un vote collectif.

S'il y avait eu une urgence, je ne dis pas, mais là, comme vous dites qu'il n'y a pas d'urgence, je préférerais reporter.

Le Président.- OK, pas de souci. D'autant plus que c'est un peu de notre responsabilité que de ne pas vous avoir envoyé les documents. Donc je suis absolument d'accord.

En tout cas, quand, pour le prochain conseil d'administration, vous recevrez la proposition de structure de cette commission, vous aurez en tête ces éléments d'explication que je viens de vous donner aujourd'hui.

Il me revient maintenant de vous présenter le rapport annuel d'activités 2017 de l'université de Bourgogne qui est un exercice obligé et un exercice formel.

IV) Présentation du rapport annuel d'activités 2017 de l'université de Bourgogne

Le Président.- Vous vous souvenez que les années précédentes, c'est un exercice que l'on faisait au conseil d'administration du mois de décembre. Il se trouve que la fin de l'année, chargée, n'a pas permis de vous le présenter en décembre. Surtout, pour que ce soit le vrai rapport de l'année complète, finalement attendre le déroulement complet de l'année jusqu'à la fin du mois de décembre a un certain sens. Donc on a décidé de vous présenter ce rapport d'activités aujourd'hui.

Vous l'avez reçu en version papier. Vous avez remarqué que nous n'avons pas maqueté dans sa forme définitive ce rapport annuel d'activités. C'est volontaire. C'est pour pouvoir, le cas échéant, l'enrichir des débats que l'on va avoir aujourd'hui. D'autant plus qu'il est tout à fait possible que j'ai oublié de faire figurer un certain nombre de points importants sur les événements qui se sont déroulés durant l'année 2017.

Je vous présente donc un diaporama que je vais essayer de faire le plus succinct possible. Les éléments détaillés sont dans le document papier qui vous a été adressé. Je n'ai donc extrait que les éléments les plus importants de ce document.

Avec un premier paragraphe qui porte sur... que l'on a appelé « Écoute, concertation et dialogue », qui met l'accent sur l'ensemble des actions de communication, notre travail en interne avec notre communication et qui, bien sûr, pour 2017 s'ouvre par un chantier dont vous vous souvenez tous, qui nous a considérablement à la fois inquiétés, absorbés, mobilisés au début de l'année 2017, qui était la campagne de vaccination contre le méningocoque qui a débuté au tout début, dans les premiers jours de janvier 2017, qui a duré environ six semaines, qui a permis de vacciner environ 13 à 14 000 personnes, étudiants et personnels de l'université.

Cette campagne de vaccination a été un succès. Elle a été un succès parce que chacun a parfaitement joué son rôle et je voudrais à nouveau dire, et je suis heureux que la Directrice générale du CHU soit là, parce que je dois dire que tout le monde, université mais l'ensemble des établissements de santé, l'Agence régionale de santé, la Préfecture, le Rectorat, Santé publique France, la réserve sanitaire, chacun a joué son rôle pour cette action de santé publique qui a permis de vacciner massivement. Certaines journées, on a vacciné dans cette salle plus de mille personnes. On avait six chaînes de vaccination qui tournaient en continu avec des personnels du CHU, des personnels de l'armée, des personnels de la réserve sanitaire.

Globalement, par rapport aux objectifs initiaux, on a obtenu une couverture vaccinale qui était de l'ordre de 50 % et l'Agence régionale de la santé considère que

cette campagne de vaccination a été un succès, a été efficace puisque nous n'avons pas eu à regretter de nouveaux cas d'infection à méningocoque sur notre campus sur la fin de l'année.

En 2017, nous avons également en janvier, en même temps que se tenait cette campagne de vaccination, tenu le cycle annuel de réunions publiques et je ne vous en dirai pas plus. Comme chaque année, environ 5 à 600 personnes sont venues pour échanger avec nous.

Nous avons réengagé quelque chose auquel je tenais et que l'on avait un peu espacé, qui était l'organisation de séquences de dialogue avec les organisations syndicales et les organisations, les listes qui sont représentées au conseil d'administration, tous les trois ou quatre mois et qui, dans un contexte hors conseil d'administration et en dehors du formalisme des conseils, permettent de dialoguer très sereinement et de s'apporter des explications mutuelles. Ce sont des temps d'échange que je trouve tout à fait précieux. On va, bien entendu, continuer cette année.

Et puis en matière de dialogue interne à l'établissement, bien entendu, à nouveau, les réunions de rentrée solennelle de septembre-octobre sur les six campus de notre université qui sont également des temps à la fois de rencontre avec les collègues et puis des temps de liens très forts avec les collectivités territoriales qui nous soutiennent sur l'ensemble de nos campus.

Sur le plan de la fonction financière, l'année a été marquée par deux grands chantiers, vous le savez.

D'une part, la gestion budgétaire et comptable publique, la GBCP, qu'il a fallu mettre en place. En fait, c'est quelque chose qui avait bien entendu été préparé pendant de longs mois avant le début de l'année, avant janvier 2017.

Je vous en dirai peu, d'abord parce que je serais bien incapable de vous en dire beaucoup parce que c'est un sujet qui est éminemment technique. Ce que je peux dire, c'est que c'est un sujet d'une immense complexité technique pour les équipes de l'Agence comptable, pour les équipes du pôle Finances, qui se sont tout à fait remarquablement acquittées de cette transition entre la comptabilité antérieure et ce nouveau système de gestion budgétaire et comptable.

Moi, je suis bien incapable de comprendre quoi que ce soit à tout ceci. Ce que j'en ai compris quand même, c'est que l'élément... Il y a deux éléments positifs dans la GBCP.

Le premier, c'est que cela va nous imposer et nous permettre de passer d'une logique qui est une logique annuelle à une logique pluriannuelle et cela va nous obliger à nous projeter sur des cycles de recettes et de dépenses qui sont pluriannuels.

Et la deuxième chose qui me paraît importante, c'est que quand on va parfaitement le maîtriser, on pourra procéder en cours d'année à des réorientations de crédits entre des lignes budgétaires qui sous-consommeraient et des lignes budgétaires qui auraient des besoins plus importants que prévu.

Tout ceci, finalement, a la possibilité de nous donner davantage de souplesse.

Et puis le deuxième grand chantier de notre année 2017 a été, vous le savez, le plan de retour à l'équilibre financier qui a fait suite au déficit comptable qui était constaté à la fin de l'année 2016. De fait, on avait, vous le savez, anticipé déjà un certain nombre de mesures. Mais toujours est-il que ce déficit étant avéré, vous vous souvenez, 1,8 million, au cours de l'année 2016 il nous a été imposé un plan de

retour à l'équilibre financier qui a été, je dois le dire, magistralement conduit par Alain Helleu, notre Directeur général.

Je le dis parce que je fais partie à la Conférence des présidents d'université d'un groupe de présidents, d'un groupe de réflexion, d'un groupe de travail, de partage d'informations entre présidents qui dirigent des universités qui sont passées par une période de déficit et qui partagent leurs expériences.

Et je voudrais vous dire, je l'ai peut-être déjà dit, mais à nouveau que l'expérience de l'université de Bourgogne qui a construit un plan qui était un plan, certes, difficile, et je ne veux pas dire qu'on soit passé par... que cette période de construction du plan a été une partie de plaisir, mais le caractère très largement concerté et très largement dialogué de ce plan est tout à fait unique parmi les universités françaises. Il fait école, et nous avons déjà été contactés et nous avons reçu en janvier notamment des collègues de l'université d'Amiens qui sont exactement dans la situation dans laquelle nous étions nous-mêmes il y a deux ans, qui ne sont pas encore en déficit mais qui savent qu'ils vont y être et qui, comme nous, veulent construire un plan progressif et surtout en s'appuyant sur un dialogue interne soutenu.

Je voudrais vraiment à nouveau remercier chaleureusement le Directeur général pour la méthode avec laquelle ce plan a été construit. Ce n'était pas facile, mais nous voyons dès maintenant une amélioration des principaux paramètres de notre équilibre financier.

Dans le domaine des ressources humaines, beaucoup de choses, mais j'ai retenu pour cette présentation trois éléments qui me paraissent importants.

Le premier, la campagne d'emplois. Je voudrais redire, je l'ai déjà dit, mais je pense que politiquement... je veux insister sur le fait que malgré cette situation de déficit, malgré le plan de retour à l'équilibre financier, nous avons tenu à maintenir une véritable campagne d'emplois et que nous n'avons pas fait, comme c'est souvent le cas dans les universités qui sont confrontées à une période de difficulté budgétaire, nous n'avons pas fait et je n'ai pas voulu que nous fassions une campagne blanche que je considère comme quelque chose de porteur d'une véritable désespérance pour les communautés de l'université en ce sens qu'une campagne blanche casse pendant deux années toute possibilité de construire de véritables projets académiques.

Donc nous avons fait des efforts. Nous avons pris des mesures restrictives, mais nous avons néanmoins ouvert au recrutement, en tout cas pour les emplois d'enseignants et enseignants-chercheurs, environ 20 % des emplois qui auraient pu être ouverts dans le meilleur des cas.

Deuxième chantier important en matière de ressources humaines en 2017, le changement de système d'information RH avec le déploiement progressif de Siham qui est le nouveau logiciel de gestion de ressources humaines qui est développé par l'AMUE. Un très gros chantier.

Le nouveau logiciel, le nouveau système de gestion de ressources humaines est entré en fonction fin janvier-début février. Si j'ai bien compris, tout s'est parfaitement déroulé. Je me tourne vers Pierre-Étienne que je cherchais des yeux ici parce qu'habituellement, vous êtes ici, mais tout s'est parfaitement déroulé et vraiment un grand merci à toute l'équipe, à Alexandra Sagnier en particulier, qui a fait un travail absolument remarquable.

Également à l'équipe de la Direction du numérique. Implémenter un changement d'une telle ampleur, c'est à la fois du technique, c'est à la fois un

chantier de ressources humaines, c'est à la fois du fonctionnel avec des ramifications dans l'ensemble des services.

Ce chantier, qui était considérable, s'est donc déroulé sans encombre. À tel point que moi, voyez, j'avais presque oublié qu'on avait changé de système d'information en janvier.

On est donc parti maintenant pour plusieurs années et je voudrais dire que pendant longtemps nous nous sommes interrogés, vous le savez, si nous devions, pour ce système d'information RH, faire appel à des produits Cocktail ou à des produits développés par l'AMUE.

Les produits Cocktail sont des produits plus simples d'utilisation, beaucoup plus intuitifs, moins coûteux en apparence. En apparence seulement. Mais ce sont des produits qui sont à la fois beaucoup moins sécurisés et qui reposent sur un modèle économique qui est beaucoup plus fragile.

Nous avons fait ce choix de rester sur un système de gestion des ressources humaines AMUE après au moins deux années d'instruction de ce dossier qui était complexe parce que je ne voulais pas qu'on prenne une mauvaise orientation.

C'était d'autant plus important qu'au même moment, la plupart des établissements partenaires de la COMUE semblaient s'orienter vers Cocktail et que beaucoup de forces souhaitaient nous orienter vers le choix de Cocktail. Mais nous sommes restés sur un produit AMUE et je pense que le choix que nous avons fait est un excellent choix.

C'est d'autant plus un excellent choix qu'actuellement, l'association Cocktail est une association qui est en situation de fragilité économique et que son avenir est un avenir qui est plein d'incertitudes. Donc les établissements qui ont fait le choix de l'AMUE, je pense, sont des établissements qui ont fait des choix de sécurité et des choix de sérieux.

Voilà donc le système d'information RH.

Bien sûr, ce n'est pas fini. C'est un chantier qui va continuer si j'ai bien compris ce que m'a expliqué Pierre-Étienne. Il y aura des briques nouvelles qui vont venir enrichir ce système d'information RH au fil des années, mais en tout cas ce gros chantier, l'essentiel de ce gros chantier est maintenant derrière nous.

2017 est également l'année de la prise de fonctions d'une nouvelle directrice du service de formation, qui a construit un nouveau plan de formation rénové, dynamique, qu'elle nous a présenté d'ailleurs ce matin en conférence des directeurs de laboratoire et dont je suis plein d'espoir sur l'élan qu'elle sera capable de donner à ce nouveau plan de formation.

Au chapitre des succès et réussites, j'ai choisi de vous parler cet après-midi simplement de nos classements internationaux.

Notre université, je le dis et je veux le redire, est bien positionnée dans de grands *rankings* internationaux.

Elle est très bien classée dans le classement de Leiden depuis plusieurs années, qui est un *ranking* qui est basé sur les publications scientifiques et sur le taux de citation de nos publications dans la littérature internationale.

Elle est bien classée dans le classement Times Higher Education. Elle est entrée en 2015 dans le classement Times, dans le top 600 et dans les 16 meilleures universités françaises. Ce n'est pas rien. Il y a quand même environ 70 ou 80 universités en France. Donc être dans les 16 meilleures universités dans Times, ce n'est pas rien, et on est huitième place nationale parmi les universités pluridisciplinaires. Vous voyez que c'est là aussi quelque chose qui est élogieux.

On est rentré l'an passé dans le classement du CWUR, qui est le Center for World University Ranking qui, lui,... Alors, Leiden, c'est la recherche. Times, c'est une douzaine d'indicateurs assez composites sur la formation, recherche, valorisation et insertion professionnelle. CWUR, c'est surtout formation et insertion professionnelle des étudiants.

Et puis vous le savez, je ne vais pas vous en parler trop longtemps parce que je l'ai souvent répété depuis le mois d'août, mais nous sommes entrés dans le classement de Shanghai cette année qui est, pour moi, quelque chose qui était inattendu, inespéré. Il n'y a que 23 universités... institutions, pas « universités », institutions, parce qu'il y a de grandes écoles en France, dans ce classement. Nous en sommes, sur 17 000 établissements qui sont pris en compte dans Shanghai. Cela veut dire que l'on fait partie clairement du top 5 % dans le monde et c'est quelque chose qui est éminemment important et qui sera, je le pense et je l'espère en tout cas pour l'avenir, dans le contexte d'incertitude que nous vivons, je veux le croire, quelque chose d'important.

Nous avons également été actifs sur le plan du patrimoine en cette année 2017. Bien entendu, je n'ai pas tout listé sur cette diapositive. Simplement, quelques éléments qui me paraissent les plus significatifs.

Tout d'abord, on a engagé la dernière vague de rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui est la phase qui concerne le volet énergétique.

Très rapidement, je vous rappelle que le bâtiment Droit-Lettres qui héberge à peu près le tiers de nos étudiants est le plus dégradé. Était le plus dégradé de tous nos bâtiments. Que nous souhaitons dans le cadre du contrat de plan État-Région, depuis au moins deux CPER, faire financer la rénovation de ce bâtiment. Que nous n'avons jamais été en situation d'obtenir cette priorisation, et vous vous souvenez que nous avons décidé en 2012 ou en 2013, je ne sais plus, parce que nous avions à cette époque-là une situation financière qui le permettait, un fonds de roulement qui le permettait, de financer de nous-mêmes cette rénovation du bâtiment Droit-Lettres.

Alors, évidemment, sur ressources propres de l'uB, cela ne permet pas de faire tout ce qu'il y aurait à faire, mais nous aurons au total mis, je crois, plus de 3 millions d'euros dans la restructuration notamment des façades, des fenêtres, de l'isolation et de la rénovation énergétique de ce bâtiment. De ce grand bâtiment.

Parmi les autres chantiers réalisés en 2017, le raccordement de l'ESPE au réseau de chaleur urbain.

Sur le site de Chalon-sur-Saône, le remplacement des chaudières.

À Auxerre, le quatrième bâtiment est quasiment terminé. Nous l'avons visité la dernière fois, en janvier, quand nous y sommes allés. C'est un bâtiment qui est absolument magnifique. Je vous assure qu'il donne envie de redevenir étudiant et de pouvoir en profiter. Ce bâtiment doit ouvrir à la rentrée prochaine, après, là aussi, plusieurs années difficiles pour faire émerger le projet, le faire financer et assurer son suivi.

Parmi les projets qui sont en train de sortir de terre et qui sont déjà bien lancés et qui vont aboutir rapidement, le Learning Center pour lequel maintenant tout est engagé. Le Learning Center sera, je pense, inauguré en 2020, me semble-t-il.

Et puis nous avons financé... Enfin, la Fédération française de cancérologie digestive finance une extension sur le bâtiment Santé pour l'installation de l'équipe de recherche en épidémiologie. C'est l'université qui assure la maîtrise d'ouvrage, là aussi après beaucoup d'aléas juridiques et techniques. Ce projet, je pense, devrait être concrétisé dans l'année qui vient.

Et puis on a continué à un rythme moindre que celui que j'aurais souhaité en 2017, mais on a continué néanmoins les travaux de mise en sécurité, en particulier sur le traitement d'air, sur les sorbonnes. Mais vous savez que c'est un chantier qui est immense et qu'il va nous falloir poursuivre dans les années qui viennent.

L'offre de formation. L'offre de formation a été marquée en 2017. En fait, je distinguerai deux parties au cours de l'année 2017.

Le deuxième semestre de l'année universitaire 2016-2017, donc la période janvier-juin, qui était marquée par le maquetage de l'offre de formation qui a été voté par le CNESER, je crois, en mars avec... Qui a été bien voté par le CNESER en mars, et vous vous souvenez tous à quel point ce vote a été l'aboutissement d'un travail absolument considérable qui a été mené entre toute l'équipe des vice-présidents en charge de la formation et les doyens. Je vous le dis, on a fait le choix, quand on s'est engagé dans ce maquetage de l'offre de formation, on a fait le choix non pas de travailler de façon top-down et d'être autoritaire et de prendre, nous, des décisions qu'on imposerait, mais le choix de travailler en confiance avec les doyens, avec les directeurs de composante.

Et à l'épreuve des faits, et même si le dialogue est toujours plus difficile, parce que cela nécessite plus des concessions réciproques que l'autorité top-down, moins concertée, je pense que nous avons bien fait. Je ne pense pas qu'il soit possible dans une université de construire une offre de formation qui ne soit pas une offre de formation partagée.

De fait, l'offre de formation que nous avons construite est, certes, réduite. Donc là, on a remis les chiffres qui ne sont pas très différents de ceux dont Grégory nous parlait tout à l'heure : 390 000 heures au total. Vous voyez, Grégory nous a dit 389 000, je crois. Et là-dessus, il y en a 317 000 qui sont financées sur ressources État. Le reste, c'est effectivement l'engagement des composantes d'autofinancer leur offre de formation à travers les ressources de formation continue qu'elles génèrent. Donc vous voyez que le différentiel 390 000 moins 317 000, cela doit nous faire quelque chose comme, 90 moins 20, 70 000 et, en gros, on a presque doublé par rapport au contrat précédent, à la maquette précédente, le volume que nous sommes capables d'autofinancer.

Alors, bien sûr, il y a une part de pari là-dedans. Il y a une part de pari. Le pari, c'est la capacité qu'auront nos composantes à générer des ressources de formation continue. Mais là aussi, le choix que l'on a fait, le pari que l'on a fait, c'est celui de la confiance envers les directeurs de composante et envers leurs équipes.

Et d'une certaine façon, dans un contexte qui est difficile, je pense qu'être capable de recourir à ce volant d'autoformation et à cette capacité d'aller chercher des ressources propres est quelque chose qui est éminemment positif pour une université, mais c'est aussi quelque chose que nous sommes capables de faire parce que nous avons construit au fil du temps des relations qui sont des relations confiantes avec les entreprises et avec les acteurs économiques.

Alors, maquetage de l'offre de formation, cela allait de pair avec la maîtrise de la charge d'enseignement. Donc je n'y reviens pas.

Et puis la première partie de l'année a également été marquée par un grand projet qui a été très concerté également entre notre communauté, les VP formation, la COMUE et les partenaires des autres établissements, qui est le projet PIA 3 « Nouveaux cursus universitaires » RITM-BFC, que l'on a déposé si j'ai bonne mémoire au mois de juin et qui est un projet qui est juridiquement porté par la COMUE mais qui a été accepté.

Voilà la première partie en termes d'offre de formation.

Et puis deuxième partie de l'année 2017, elle est marquée, et je ne vais pas y revenir, par la réforme très profonde qui est liée au projet « Orientation et réussite étudiantes ».

Et puis à l'interface de la première et de la seconde partie de l'année, le plan d'équipements pédagogiques, et je voudrais vous redire que dans un contexte financier contraint au point où vous le savez, nous avons tout de même réussi en 2017, cela va se développer sur 2018, à financer un plan d'équipements pédagogiques. Nous avons pu le faire parce que nous avons pu prélever 300 000 euros sur notre fonds de roulement et je voudrais dire un très grand merci à Mme la Rectrice qui a autorisé ce prélèvement sur le fonds de roulement dans un contexte où elle n'était pas obligée de le faire. La prudence aurait légitimement pu la conduire à refuser ce prélèvement sur le fonds de roulement, mais ces 300 000 euros que nous avons prélevés sur le fonds de roulement ont été abondés par la Région et donc nous avons pu nous moderniser cette année encore à hauteur de 600 000 euros en matière d'équipements pédagogiques.

Quelques éléments sur les formations qui sont plutôt des formations professionnelles, en tout cas au premier degré plus professionnalisantes, sur des dossiers que nous avons engagés.

À l'ESIREM, nous sommes engagés sur un très beau dossier, en lien avec Le Creusot, qui vise à permettre entre l'ESIREM et le site du Creusot et le Master VIBOT, dans le domaine de la vision artificielle, à faire émerger un nouveau département d'ingénierie autour de ces thématiques de la vision artificielle.

C'est un très beau projet, d'abord parce qu'il va développer notre offre en formation d'ingénierie, et c'est un très beau projet parce qu'il permet de faire émerger une formation d'ingénieur sur le site du Creusot, qui est un de nos sites territoriaux, qu'il crée un lien, qu'il renforce le lien avec l'ESIREM, et c'est de fait également un très beau projet dans la vision de Dijon Métropole et de la construction d'une aire métropolitaine puisque l'aire métropolitaine de Dijon s'étend jusqu'à Chalon-sur-Saône, Le Creusot et peut-être bien Mâcon, me semble-t-il, et que de fait, on est ici clairement dans un projet qui sera soutenu par la métropole et qui démontre bien que la métropole est capable d'entraîner l'ensemble de l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche.

À l'ISAT, à Nevers, deux projets. Tout d'abord, dans le cadre du CPER, nous avons pu obtenir le financement d'un banc moteur qui est un dispositif, en gros, qui permet de tester des moteurs, qui s'insère bien sûr dans l'identité technologique de l'ISAT, qui est une très grosse installation extrêmement coûteuse - je crois que cela fait presque 2,5 millions d'euros -, mais qui est quelque chose d'éminemment important pour le rayonnement de l'ISAT.

Et puis à Nevers, vous vous souvenez que nous avons voté au dernier conseil d'administration le principe de création d'un nouveau département d'IUT qui sera une émanation de l'IUT de Dijon-Auxerre, installée à Nevers, dans le domaine de l'ingénierie et de l'énergétique... génie thermique et énergétique.

Sur les IUT. Le Creusot, donc projet de département d'ingénierie avec l'ESIREM qui a été considérablement avancé dans cette année 2017.

À Chalon, la finalisation d'un projet que l'on portait depuis 2012 d'un quatrième département dans le domaine des carrières juridiques.

Et puis à Dijon-Auxerre, donc deux grands projets, le quatrième bâtiment à Auxerre et le projet qui sera juridiquement porté par l'IUT de ce département d'IUT génie thermique et énergétique à Nevers.

À l'IUVV, le centenaire du legs Lucotte qui est un élément structurant dans la vie de l'IUVV, qui a eu lieu... Centenaire qui a été marqué, qui a été célébré au début du mois de décembre.

À l'IAE, une année marquée par la première année de la licence de gestion. Je vous rappelle qu'auparavant, nous avons une licence Éco/Gestion et que nous avons fait ce choix de scinder cette licence Éco/Gestion en deux : une licence d'éco et une licence de science de gestion qui a pour vocation de permettre à l'IAE, devenue une structure autonome de notre université, de véritablement décoller. Je crois que cette licence de gestion a connu, dès la première année, un très grand succès et je m'en réjouis.

À l'ESPE, l'année a été marquée par le renouvellement du dossier d'accréditation qui a été un chantier absolument considérable, compte tenu du fait que l'ESPE de Bourgogne est tout à fait particulière, vous le savez, organisée en quatre grands départements que nous avons souhaité intégrer. Quelque chose que l'État avait considéré comme extrêmement prometteur lors de la première accréditation et puis une doctrine qui a un peu changée, qui a été considéré comme un élément de fragilité peut-être sur cette seconde accréditation, ce qui a amené à porter une attention toute particulière à ce dossier d'accréditation de l'ESPE que nous avons porté, bien entendu, en tandem avec le Rectorat et les services académiques puisque vous savez que l'ESPE est une structure qui est coportée par l'université et par l'ESPE. Donc une deuxième accréditation qui a été remarquablement portée par Elsa Lang-Ripert, laquelle a pris la succession de Marie-Geneviève Gerrer à la direction de l'ESPE il y a quelques mois.

Et puis enfin... Oui, Frédéric, je te vois. Tu veux dire un mot ?

M. Debeaufort.- Juste pour ajouter sur l'ESPE, parce que je pense que tu as oublié de le dire. On a ouvert la licence EFEC à Nevers qui a eu plus de succès qu'à Dijon.

Le Président.- Exact... Exact. Et là aussi un très beau succès à la fois pédagogique et puis un très beau succès pour un site territorial, tu as tout à fait raison, Frédéric, et qui correspond là aussi à une vraie volonté politique de l'université de développer et de différencier nos sites territoriaux.

Et puis un petit mot pour le SEFCA, le service de formation continue de l'université, qui reste une des structures fortes pour porter la politique de l'établissement, qui cette année a ouvert un nouveau catalogue de formations qui est marquée par le développement d'une offre de formations courtes qui va s'étoffer dans les années qui viennent.

Et puis donc je l'ai dit il y a quelques minutes, mais nous ne serions pas en mesure... Mais je vais le répéter peut-être autrement. Nous n'aurions pas été en mesure de préserver notre offre de formation comme nous avons été en mesure de le faire si nous n'avions pas, derrière, la structuration du SEFCA pour porter la formation continue et c'est ce qui nous a permis d'élever notre capacité d'autofinancement de notre offre de formation.

À l'uB, une vie étudiante qui est toujours aussi dynamique avec, vous voyez, près de 150 associations étudiantes labellisées qui, au cours de cette année 2017, ont déposé plus de 180 dossiers au FSDIE. 177 de ces projets ont été subventionnés. Donc un très grand dynamisme de la vie associative.

Un choix politique qui a été maintenu, celui de la gratuité du SUAPS pour les étudiants. C'est un engagement que j'avais pris, qui repose sur une conviction

vraiment très profonde que je porte, que l'apprentissage d'une pratique sportive, quand on est jeune, est le garant d'une pratique sportive prolongée pendant toute la vie et un élément important de l'équilibre à la fois psychique et de bonne santé pour tous. Donc je tiens absolument à ce qu'on maintienne, et nous l'avons fait, dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre. Donc c'est un choix politique qui est d'autant plus fort.

2017 a été marquée également par de très belles manifestations pour la rentrée, les Campus Days et la Color Run dont vous voyez la photo, qui était une superbe manifestation de course à pied, avec des déguisements et des projections de craies colorées, et qui était une manifestation extrêmement festive sur notre campus dijonnais.

2017 a été marquée également par un chantier, qui me tient beaucoup à cœur depuis plusieurs années, qui est l'épicerie solidaire, Épi' Campus, et qui a commencé à servir une aide alimentaire aux étudiants qui se trouvent en situation de grande fragilité.

Et je vais essayer d'accélérer parce que je vois que l'heure passe. Mais j'ai essayé d'être compact, vous voyez que je n'y arrive pas.

En matière de recherche et de valorisation, il y aurait vraiment beaucoup à dire, mais bien sûr, pour l'essentiel, notre offre, notre tissu de recherche a été maintenu dans le nouveau contrat.

Je voudrais signaler une nouvelle équipe de recherche labellisée qui s'appelle PEC2 qui veut dire « Physiopathologie et Épidémiologie Cardio et Cérébrovasculaire », qui est une équipe en Santé et qui est une équipe extrêmement prometteuse.

Vous vous souvenez que nous avons perdu le label d'UMR CNRS pour le Le2i. Nous avons mené une politique extrêmement active. Pascal Neige a mené une politique extrêmement active en lien avec le CNRS et, bien sûr, avec les collègues, qui fait que le Le2i, même redevenu équipe d'accueil, s'est vu attribuer pour l'une de ses équipes internes qui est l'équipe VIBOT précisément, l'équipe vision artificielle, un label CNRS qui s'appelle « ERL ».

Alors, Pascal, tu vas me dire ce que veut dire « ERL » parce que j'ai encore oublié.

M. Neige.- « Équipe de recherche labellisée ».

Le Président.- « Équipe de recherche labellisée », et donc « équipe de recherche labellisée », cela veut dire qu'au sein d'une équipe d'accueil se trouve une équipe, une sous-équipe qui est considérée comme extrêmement prometteuse et qui est sur une trajectoire pour reconquérir au contrat suivant un véritable label d'UMR CNRS. Donc là aussi c'est quelque chose d'extrêmement prometteur qui se construit autour de l'équipe VIBOT et qui est donc en parfaite cohérence avec le projet d'un nouveau département d'ingénierie dont je vous ai parlé, il y a quelques minutes, entre l'ESIREM et Le Creusot.

Nous avons également travaillé en 2017 à la création d'une fédération de recherche en mathématiques avec le CNRS et l'université de Franche-Comté.

Nous avons travaillé sur les appels à projets I-SITE. Alors, Pascal vous a dit, il y a quelques minutes, à quel point nous avons eu de bons résultats sur l'appel à projets 2. Nous avons également eu de très bons résultats sur l'appel à projets 1.

Nous avons eu également de très bons résultats, cette année, sur l'ANR. 16 programmes ANR, c'est plus que la moyenne des années.

Et puis nous gardons bien entendu, et j'y suis très attentif, des partenariats très forts et très confiants avec les organismes nationaux de recherche. Je suis très attaché à la qualité de ces liens avec l'INSERM, avec le CNRS, avec l'INRA, avec le CEA. Je ne fais pas partie de ceux qui pensent que dans notre pays, il faut gommer les organismes et tout absorber dans un grand établissement unique qui absorberait les écoles, les organismes nationaux de recherche. Je pense que l'on a une histoire. Que les organismes nationaux de recherche et les écoles en font partie. Je pense qu'il faut tirer partie de ces différences et de ces spécificités. Nous cultivons donc des liens très confiants avec les organismes nationaux de recherche et c'est une excellente chose.

Sur le numérique, je ne vais pas vous dire beaucoup plus de choses sur le datacenter, je vous en ai parlé tout à l'heure. Donc nous avançons bien.

Nous avons également, en 2017, augmenté, presque doublé la puissance de notre centre de calcul. Alors, Alexandre serait capable de vous parler de téraflops, mais moi, je ne sais pas bien.

Tu vas peut-être pouvoir nous dire ce que c'est, mais cela fait beaucoup.

M. Fournier.- Effectivement, on était à 195 téraflops. Un téraflop, c'est 1 000 milliards d'opérations à la seconde. On est passé à 300 téraflops, je crois que c'était la semaine dernière, ce qui augmente notre puissance de calcul et rend notre mésocentre encore plus performant.

Le Président.- Et au niveau national, on est plutôt très bien positionné.

M. Fournier.- Alors, on était septième. Je pense que l'on doit être à peu près dans les mêmes eaux parce que les puissances de calcul dédiées en mésocentre augmentent en comparaison dans la même proportion.

Le Président.- Et donc le centre de calcul est hébergé au datacenter qui est aussi une structure importante pour notre capacité scientifique.

Alors, je ne vous dirai pas plus de choses sur le logiciel de gestion des ressources humaines.

Et puis je voudrais vous dire que pour la première fois, notre université a participé à l'Université numérique d'automne qui est une grande manifestation autour de la pédagogie numérique et que nous avons en particulier animé des ateliers, un gymnase numérique aussi, qui était tout à fait intéressant, où on a pu... avec des enseignants du STAPS qui ont montré comment les technologies numériques étaient utiles pour l'apprentissage d'une pratique sportive. C'était quelque chose. Et donc la présence de l'université sur cette manifestation pédagogique numérique a été tout à fait importante.

Je pourrais vous parler également des robots de télétransmission, des JRES, les Journées réseaux de l'enseignement supérieur, qui est la principale manifestation en France et dont on a obtenu l'organisation à Dijon en 2019, je crois.

Toujours l'ouverture à l'international. Je vous ai dit un mot de notre nouvelle stratégie pour les relations internationales, je ne vais pas y revenir.

Nous avons transféré le Centre des langues qui était dans le pôle RI. Nous l'avons transféré à l'UFR Langues. Là aussi c'était le constat que cela ne marchait pas bien et donc on a décidé de remédier à ce qui ne fonctionnait pas bien.

Nous avons signé 22 nouvelles conventions avec des universités à l'étranger.

Je me suis déplacé à Mayence pour bien témoigner de l'attachement de l'université de Bourgogne à ce lien avec Mayence, à la fin du mois de juin, et vous voyez que nous avons au cours de cette année environ 2 600 étudiants internationaux représentant 121 nationalités. Et quand je dis ceci, c'est vraiment des étudiants de l'uB. C'est-à-dire que les étudiants du CIEF, qui sont quand même dans l'université, ne sont pas comptabilisés dans ces 2 600, c'est-à-dire que si nous comptabilisions le CIEF, nous serions probablement à pas loin du double.

Deuxième domaine d'ouverture, l'Espace Entreprises, l'ouverture au monde économique. Comme l'heure passe, je ne vais pas vous en dire plus long parce que cela va vous être présenté par Sylvain Comparot dans quelques minutes et donc il le fera très bien, mais là aussi je voudrais vous dire à quel point notre lien au monde économique s'est dynamisé.

Et puis je voudrais vous dire rapidement, mais vous êtes tous au courant parce que je vous tiens informés, un mot sur nos deux grands cercles de partenariat, à la fois la COMUE qui est le partenariat sur l'espace Bourgogne Franche-Comté et puis le Grand Campus dijonnais. Nous continuons de travailler dans le meilleur équilibre possible entre ces deux grands cercles partenariaux.

Le Grand Campus monte en charge, je dois dire, et est plus que jamais au cœur du développement de la métropole dijonnaise et je vous ai régulièrement tenu informés devant ce conseil des progrès du Grand Campus.

Pascal vous présentera tout à l'heure les résultats dans le nouvel appel à projets recherche de la Région. Je vais vous dire que cette année encore, et dans le cadre de cette procédure nouvelle, nous avons continué de travailler entre établissements du Grand Campus.

Et puis quand on vous parlait tout à l'heure des appels à projets I-SITE, de la seconde vague d'I-SITE, je vous ai parlé de Grand Campus parce qu'en réalité, les unités de recherche sont des unités de recherche qui, pour la plupart, sont coportées entre établissements du Grand Campus, qu'il s'agisse de l'uB, des organismes nationaux de recherche, des écoles, des établissements universitaires de santé. On est tous profondément intriqué et lié au niveau de ce Grand Campus et peut-être aurons-nous dans les mois qui viennent l'occasion d'en parler encore davantage.

Et puis au niveau de la COMUE, nous avons continué de travailler avec la COMUE notamment sur l'appel à projets « école universitaire de recherche », et donc vous savez que nous avons été labellisés sur une école universitaire de recherche dans le domaine de la physique et de l'ingénierie, et puis le projet « Nouveaux cursus universitaires ».

Et puis très rapidement, l'année 2017 a été marquée, comme bien souvent, par de belles manifestations. La cérémonie des palmes, c'est bien entendu chaque année. Le congrès de l'Association des directeurs généraux des services qu'Alain Helleu a organisé dès son arrivée à Dijon, qui a été un magnifique coup de projecteur national sur notre université. Nous avons inauguré la Cité de l'alternance que nous avons obtenue dans le cadre du PIA. Nous avons inauguré l'esplanade Érasme qui est le cœur de notre magnifique campus et puis nous avons célébré les 15 ans de la Maison des sciences de l'homme de Dijon également à l'automne. Voilà, parmi les principaux événements qui ont maillé cette année 2017, ceux que j'ai retenus.

Et j'ai beaucoup parlé, donc je vous donne la parole maintenant si vous souhaitez des explications ou si vous avez des précisions à apporter.

Sébastien.

M. Chevalier.- Un élément de détail, mais dans le document écrit, le PDF complet, dans les réussites et succès, lorsqu'on parle de nouveaux cursus à l'université, je pense qu'il y a un croisement, un copier-coller malheureux parce que je ne retrouve pas le descriptif de ce qu'est NCU.

Le Président.- C'est quelle page ?

M. Chevalier.- Page 14. Je pense que l'on sous-estime le rôle de l'uB parce qu'on dit « l'uB a participé au comité de rédaction ». Je pense que, et je parle sous le témoignage de Christelle, on a plus que participé au comité de rédaction parce qu'on a vraiment porté, animé, coconstruit le projet. Donc je pense que le phrasé pourrait être un peu plus pêchu sur la contribution de l'uB.

Et puis je trouve qu'on limite trop en particulier sur l'alternance et la formation continue. C'est un des éléments du PIA 3, mais il y a six leviers en tout dont trois leviers qui sont fortement colorés, portés, animés par l'uB.

Ce que je propose, c'est de faire un...

Le Président.- Eh bien, tu nous fais un petit additif.

M. Chevalier.- ...une proposition de texte.

Le Président.- Tu l'envoies à Cyril Gomet...

M. Chevalier.- Oui.

Le Président.- ...Et puis on l'intégrera dans le document final.

M. Chevalier.- Et la fin ne correspond pas au descriptif. Je pense que c'est un autre projet parce qu'il n'y a pas de dimension culturelle, ou pas que, autour de l'engagement citoyen. Donc là, je propose de faire une petite modification, de vous le suggérer.

Le Président.- Tu nous fais un petit complément, un correctif, et puis on l'intégrera dans le... Ou on substituera. On substituera dans le dossier. OK.
Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- Dans les copier-coller un petit peu bizarres, au milieu de la page 17, je mets des guillemets « dans le cadre de ma délégation au pilotage ». Donc je pense que c'est un copier-coller de quelqu'un qui a envoyé un résumé de ce qui a été fait. Au milieu de la page 17.

Intervenant.- Oui, c'est déjà enlevé.

Le Président.- C'est déjà enlevé.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le document. J'ai relevé beaucoup de choses. Certaines plus anecdotiques que d'autres. Je ne hiérarchise pas mon intervention, c'est plutôt chronologiquement, dans l'ordre dans lequel j'ai lu le document.

Je commence par la page 16. Vous écrivez que le premier constat global a été que toutes les composantes étaient en dépassement en termes de charge d'enseignement par rapport au seuil qui nous semble raisonnable si on veut que l'établissement maintienne son équilibre économique.

Je veux juste souligner le « semble raisonnable » qui m'a un petit peu hérissé à la lecture du document.

Je rappelle qu'au niveau national, on a perdu 7 000 postes de titulaires entre 2009 et 2016 pour accueillir 280 000 étudiants de plus entre les mêmes périodes.

Donc quelle est notre mission ? Est-ce que c'est raisonnable de vouloir maintenir son équilibre économique en sous-financement alors que des moyens existent et qu'ils sont détournés ?

Et puis j'ai toujours autant de mal avec la notion de charge d'enseignement. Pour moi, l'enseignement n'est pas une charge, mais l'une de nos missions principales.

Alors, un peu plus loin, vous indiquez que la navette PASS'PRES... que la Région ne finance plus. Est-ce qu'il y a autre chose qui est prévu l'année prochaine ?

Le Président.- C'est où cela, pardon ?

Mme Cénac-Guesdon.- Alors, je ne l'ai pas noté dans mes notes. Les navettes PASS'PRES...

Le Président.- C'est quoi ? Ce sont les navettes qui permettent de financer des flux d'étudiants d'un site à l'autre sur des formations cohabilitées ?

Mme Cénac-Guesdon.- Aux étudiants de... Entre... Voilà, c'est cela.

Le Président.- Il y a actuellement une négociation qui est en cours via la COMUE.

Sylvain, tu as des éléments plus précis ?

M. Trichard-Comparot.- Pardon... En fait, on a des informations presque d'actualité puisque c'est ces jours-ci. En fait, on avait demandé à la COMUE de regarder, puisque c'est une question qui, pour le coup, est régionale et donc il était plus adapté que ce soit la COMUE qui fasse la demande financière à la Région. Cela a mis beaucoup de temps à ce que l'on ait un retour, et le Conseil régional a décidé, a répondu à la COMUE qu'il fallait que les demandes se fassent via les appels à manifestations sur la vie étudiante et sur... Alors là, en l'occurrence pas « équipements pédagogiques », mais sur « vie étudiante ». La Région estime que cela fait partie de la vie étudiante.

Mme Cénac-Guesdon.- Est-ce qu'un communiqué sera envoyé aux collègues pour les informer que...

M. Trichard-Comparot.- Il faut qu'on en parle en bureau vendredi...

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Trichard-Comparot.- ...mais, en tout cas, c'est d'aujourd'hui. Donc en gros, cela revient vers les établissements au mieux, pour le coup, de pouvoir être géré là où cela aurait pu être le plus simple.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Alors, il me reste deux points. Le premier point, plus politique, de lien avec le CNRS.

Je siège au conseil scientifique du CNRS. Donc, à ce titre, je vois passer depuis plusieurs années beaucoup de désUMRisations dans des sites qui ne sont pas des IDEX et avec une volonté affichée de l'institut de se désengager du territoire, de ne pas assurer un maillage territorial à proprement parler, mais de se rapprocher des universités de recherche, entre guillemets.

Donc ma question en lien avec ce que vous avez dit sur le Le2i, comment l'uB se défend dans la refonte de ce paysage et dans cette politique de site au niveau des établissements... par des organismes de recherche, pardon ?

Le Président.- Pour l'instant, on a... Je peux peut-être, Pascal pourra compléter, mais on a été finalement assez peu concerné par cette politique de désUMRisation.

On a été concerné par le Le2i, mais on voit qu'on a réussi à reconquérir le label CNRS, en tout cas un pré-label CNRS, sur une partie de la thématique du Le2i. Donc on est, en fait, sur une renaissance potentielle qui est une situation qui me semble assez favorable.

Et puis on était concerné par le CREDIMI qui a également perdu son label.

Alors là, je ne sais pas où on en est, Pascal, sur le CREDIMI et si on a des perspectives de reconquête du label CNRS.

M. Neige.- Avant le CREDIMI, juste pour préciser sur le Le2i. Le CNRS nous a opposé des arguments assez justes, en réalité. Qu'il n'y avait plus de personnel chercheur, en fait. Enfin, qu'il n'y avait pas de personnel chercheur. Donc c'était difficile de contrer cela dans la négociation, mais comme l'a rappelé le Président, c'est vrai que c'est plutôt bien d'avoir récupéré ERL.

Pour le CREDIMI, les choses se présentent un petit peu différemment. Il y a une chercheuse CNRS au CREDIMI. On a senti une opposition peut-être plus de principe avec l'institut, je ne sais pas. En tout cas, la porte semble moins fermée qu'auparavant, et pour ne rien vous cacher, on a un rendez-vous avec la directrice adjointe scientifique de l'INSHS pour rediscuter du CREDIMI dans dix jours, et Emmanuel Ranc et moi, nous nous déplaçons au siège à Michel-Ange pour discuter avec elle.

Cela ne veut pas dire que l'on va récupérer tout de suite, mais cela veut dire que l'on pourra au moins discuter et se fixer un objectif, peut-être au prochain contrat, pour récupérer cette association CNRS autour de ce laboratoire.

Mme Cénac-Guesdon.- Merci pour ces réponses.

Au sein du conseil scientifique, il va y avoir un séminaire au mois d'avril dans lequel l'un des thèmes est justement « assurer le lien en formation recherche sur le territoire » et donc l'impact du désengagement d'organismes de recherche sur les universités qu'ils nomment « universités de masse », et je vais animer ce groupe de travail. C'est pour cela que je suis particulièrement preneuse des éléments qui permettent de valoriser l'importance du lien formation/recherche sur le territoire.

M. Neige.- Je peux ?

Le Président.- Vas-y, vas-y.

M. Neige.- Je voulais ajouter un point, peut-être Emmanuel interviendra après, sur le lien formation/recherche. Nous sommes extrêmement attentifs. Vous savez que le CNRS propose des lettres de mission aux directeurs de laboratoire et j'ajoute systématiquement dans les lettres de mission que le directeur du laboratoire a en charge de s'intéresser au lien formation/recherche. Donc, pour le coup, pour l'uB, on affiche cela depuis un certain temps et on corrige toutes les lettres de mission systématiquement depuis plusieurs mois à ce sujet-là.

M. Ranc.- Pardon, c'était juste, moi, une question. Quand tu évoques, c'est le conseil scientifique du comité national ?

Mme Cénac-Guesdon.- Du CNRS.

M. Ranc.- Du CNRS, oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Il y a les conseils scientifiques d'institut et il y a le conseil scientifique du CNRS. Là, c'est le conseil scientifique du CNRS.

Enfin, le dernier point concerne la mission égalité/diversité.

J'ai été un peu surprise de la trouver page 27 en plein milieu du développement durable. C'est le premier point.

Et donc, plus précisément par rapport aux travaux de cette mission, conformément à la convention interministérielle... Alors, je retrouve l'intitulé... Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018. Les établissements d'enseignement supérieur doivent contribuer à favoriser la mixité et l'égalité entre les femmes et les hommes, et donc la convention fixait pour la période 2013-2018 trois objectifs prioritaires qui sont :

- acquérir et transmettre une culture de l'égalité entre les sexes ;
- renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité ; et
- s'engager pour une plus grande mixité des filières de formation à tous les niveaux d'études.

Chaque objectif se décline en actions à mener, par exemple :

- inciter à la rédaction d'un volet « promotion de l'égalité » dans les projets d'établissement ;

- intégrer des actions de formation à l'égalité dans la formation continue ;
- mieux connaître et prévenir les situations liées aux comportements et violences à caractère sexiste, etc.

J'ai donc plusieurs questions sur ce point-là.

La première, c'est : comment l'uB s'acquitte de ces missions dont les contours sont définis à l'article L.121-1 du code de l'éducation ? Quelles actions ont été menées par rapport à ce projet ?

Toujours dans la même thématique, donc je vais continuer les questions, mais dans son discours introductif au colloque, le 4 décembre, je crois, sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche, la

ministre, Frédérique Vidal, a explicité à ce sujet des objectifs destinés à une mise en œuvre rapide, à savoir :

- avoir une vision exhaustive sur les violences sexistes et sexuelles au sein de l'établissement ;
- mettre en place un dispositif d'écoute et d'alerte au sein de chaque établissement pour repérer le harcèlement sexuel et sensibiliser les membres de la communauté.

Ces cellules d'écoute, il y avait déjà, au moment du discours de la ministre, une vingtaine d'universités qui avaient ouvert des cellules d'écoute qui sont dotées d'outils de diagnostic, de lutte, de prévention.

Donc si l'espace public est le contexte où les violences sexuelles sont les plus fréquentes, le deuxième espace où les femmes déclarent le plus de violences, c'est les études.

L'enquête Virage de l'INED montre que dans les 12 premiers mois qui ont précédé leurs réponses au niveau national, 24 000 femmes et 18 500 hommes ont subi des attouchements ou un baiser forcé.

Pour prolonger l'état des lieux, l'enquête Virage comporte un volet sur l'enseignement supérieur. Pour l'instant, il ne concerne que quatre universités : Paris-I, Strasbourg, Bretagne occidentale et puis... Il m'en manque une... Paris-VII.

Certaines missions « égalité » ont déjà lancé des enquêtes sur leur population étudiante comme à Bordeaux ou à Nancy et, pour cette dernière, les résultats indiquent que 4 % des étudiants ayant répondu et 1,4 % des étudiants... Non, c'était 4 % des étudiantes, pardon, et 1,4 % des étudiants qui ont répondu qu'ils déclaraient avoir été victimes d'agressions sur leur campus.

Où en est-on à l'uB sur le lancement de cette enquête ?

Le Président.- À l'uB, on a une chargée de mission sur ces questions qui a engagé un certain nombre de chantiers. On a notamment une convention avec une association dont j'ai oublié le nom.

Tu dois avoir en tête, Sylvain, le nom de cette association.

Je dois dire que le travail est engagé, mais il ne va pas aussi loin que les points que vous avez cités et il a notamment... Il a peu porté pour l'instant sur les questions de discrimination sexuelle, mais il a porté de façon assez large sur l'égalité et la diversité dans son ensemble.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord. Parce que dans le...

Le Président.- Tu veux dire un mot ?

M. Trichard-Comparot.- Peut-être... En fait, la chargée de mission « égalité/diversité », c'est Juliette Olivier. Vous savez que Juliette Olivier est en déplacement pour l'instant. Donc les missions de la chargée de mission ont été reprises par la VP de référence de Juliette Olivier pour l'heure, mais on s'entretient avec Juliette Olivier parce qu'elle a souhaité poursuivre sa mission malgré son déplacement. Donc ce que je vous propose, c'est plutôt de faire le point avec elle, comme cela on pourra revenir auprès de vous au prochain conseil pour pouvoir vous donner plus d'éléments sur ce qui a déjà été fait au cours de l'année...

Mme Cénac-Guesdon.- Ou les... pardon.

M. Trichard-Comparot.- ...et depuis le début de sa mission et notamment les questions que vous présentez là.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

Donc c'est aussi peut-être l'intégrer un peu plus précisément dans le rapport, justement, 2017 parce que, en plus d'être noyé au milieu du développement durable, on ne voit pas ce qui a été fait vraiment dans ce domaine là aussi. Des choses ont été faites, c'est dommage de ne pas les indiquer.

M. Trichard-Comparot.- Oui, pas de souci.

Le Président.- Merci, Peggy.

D'autres remarques ? D'autres besoins de complément sur ce rapport annuel d'activités ? Non ?

Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Vous avez évoqué le CIEF dans vos propos. On entend que le CIEF va peut-être être intégré à l'université. Est-ce qu'on peut avoir un peu d'information à ce niveau-là ?

Le Président.- Oui, bien sûr. On est en dehors du cadre du rapport, mais...

Vous savez que le CIEF fait partie d'une association qui s'appelle l'AFEB, qui est l'Association pour la formation des étudiants étrangers en Bourgogne, qui est une vieille association dont la fondation remonte au tout début du XX^e siècle et cette association, en fait, a deux biais. Elle a le CIEF qui est la structure de formation au français langue étrangère pour les étudiants internationaux et puis elle gère une résidence qui est la Résidence internationale.

L'activité de français langue étrangère, pour moi, est une... Donc tout ceci est extérieur à l'université mais, bien entendu, très proche de l'université puisque le président de l'université se trouve de droit président de cette association. Donc dans l'association, il y a des enseignants qui sont des enseignants contractuels, qui enseignent le français langue étrangère à des jeunes qui, de fait, n'ont pas vraiment le statut d'étudiants de l'uB mais qui sont quand même dans nos locaux et qui sont, de fait, quand même des étudiants de l'uB.

Donc depuis 2012, il m'a semblé important qu'on puisse intégrer cette activité de façon authentique dans le périmètre de l'université de Bourgogne parce que la formation au français langue étrangère pour des jeunes étrangers est un formidable levier de visibilité pour une université et qu'en outre, l'université de Bourgogne peut capitaliser sur le mot « Bourgogne » et la notoriété internationale phénoménale de la Bourgogne et l'image positive internationale de la Bourgogne.

Je suis donc convaincu qu'intégrer cette activité de français langue étrangère dans l'université sera un levier de visibilité, de rayonnement international pour notre université.

Donc ce que nous étudions actuellement, c'est la possibilité d'intégrer, probablement à l'UFR Langues et Communication, cette activité de français langue étrangère qui est une activité qui permet de dégager également des ressources propres et qui, étant à l'université, va donner ce regain, ce surcroît de visibilité à l'université. Et je pense que l'on a un important potentiel de développement de cette activité et donc d'amélioration encore à l'international de la visibilité de notre université à travers la reprise de cette activité.

Ce n'est pas tout à fait décidé, on est en train d'y travailler. On a un travail important en matière de ressources humaines à faire avec les enseignants contractuels qui vont changer de statut et de conditions d'exercice. Donc il faut qu'on arrive à les rassurer, mais je pense qu'eux-mêmes sont demandeurs en réalité, et donc j'ai plutôt bon espoir qu'on y arrive.

De fait, la question qui va se poser à partir de là, c'est : quel est l'avenir de la résidence ? Cette résidence doit-elle rester dans le cadre d'une structure associative portée par l'uB ou est-ce qu'au contraire, on souhaite que cette résidence soit confiée en gestion à un autre opérateur ? Ce sont des questions qui vont se poser dans les mois qui viennent.

Mais sur la stricte partie CIEF, donc formation au français langue étrangère, j'ai bon espoir effectivement que pour la rentrée universitaire prochaine, on puisse l'intégrer. Bien sûr, ce sera quelque chose qui sera économiquement équilibré. Bien sûr. De fait, on reprendra du salaire à notre compte mais, en même temps, on aura un apport très important en ressources pour lesquelles, à mon avis, on a un important potentiel de développement.

Voilà ce que je peux vous en dire pour l'instant.

Ceci étant, sous réserve des deux modifications. Celle qui est demandée par Peggy, que l'on étoffe et que l'on intègre dans le rapport la partie liée à la mission « égalité/diversité ». Effectivement, on va demander à Juliette de nous envoyer un petit rapport là-dessus, mais elle est en Géorgie actuellement et c'est la raison pour laquelle il ne lui a pas été facile de répondre. Et puis, Sébastien, que tu nous envoies un paragraphe complémentaire... C'est parfait.

Sous réserve de ces deux modifications, je vous propose d'approuver... Là, on a besoin d'une approbation du rapport annuel d'activités, donc je vous propose d'approuver ce rapport annuel d'activités.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Une abstention.

Des refus de vote ?

20 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie beaucoup, vraiment beaucoup parce que vous savez le cœur que tous nous mettons au service de cette université.

Et je vais passer la parole à Sylvain Comparot qui a mis en place l'Espace Entreprises et dont on a souhaité vous faire un rapport d'activités.

Donc là, cela n'appelle pas de vote, mais c'est la volonté d'informer les administrateurs sur ce qui a été mené comme travail dans le cadre de l'Espace Entreprises.

V) Présentation du rapport annuel d'activités 2017 de l'Espace Entreprises

M. Trichard-Comparot.- Tout d'abord, petite explication de présentation.

Je tiens à excuser, et vous le comprendrez parfaitement, Amélie Guittet qui est l'animatrice de l'Espace Entreprises.

Comme vous le savez, j'ai pris les fonctions de direction de l'Espace Entreprises en 2015, à sa création, et lorsque le Président a été réélu pour un deuxième mandat, il a souhaité que j'occupe les fonctions de directeur de cabinet durant ce deuxième mandat et donc j'ai été mis à disposition du cabinet durant cette période.

Donc Amélie Guittet qui anime l'Espace Entreprises le fait évidemment, du coup, en dialogue constant avec moi et il se trouve qu'Amélie Guittet attend un heureux événement et donc Amélie Guittet a été obligée de nous quitter un peu plus tôt que prévu pour quelques semaines. Elle fera son grand retour en pleine forme d'ici quelques semaines. Je la remplace donc aujourd'hui mais, évidemment, j'aurais été très heureux qu'elle vous présente ce bilan d'activités qui est d'abord le sien et celui, évidemment, de toutes les équipes de l'établissement avec qui elle travaille au quotidien.

Et puis je tiens vraiment à saluer son travail et son dynamisme. On a la chance d'avoir quelqu'un de très motivé sur cette fonction d'ouverture de notre établissement.

Comme on vous l'avait indiqué dès la création de l'Espace Entreprises, l'objectif est de venir pouvoir présenter régulièrement devant les administrateurs un bilan en chiffres et en activités de l'Espace Entreprises.

Petit rappel. L'Espace Entreprises, en 2015, a été créé sous la forme d'un guichet unique. L'objectif et le constat qui a été celui de l'équipe de gouvernance et notamment du Vice-président en charge des relations aux entreprises, Jean Guzzo, il a été de constater avec les entreprises qu'en fait, quand on regarde de l'extérieur et pas en interne notre université, au-delà de voir quelque chose de très grand et de très gros, on ne comprend pas forcément le fonctionnement interne et ce n'est pas forcément évident de s'y retrouver.

Et donc, finalement, quand on regarde de manière assez brutale, on se dit quelle est la seule voie généraliste, lorsque vous êtes une TPE, une PME. Évidemment, c'est encore plus clair pour un grand groupe, mais si on parle vraiment du territoire, pour une TPE ou une PME, lorsque vous voulez faire quelque chose avec l'université et que vous ne savez pas vraiment quoi ni à qui s'adresser, finalement vous vous adressez au président. C'est la seule voie, finalement, généraliste de l'établissement.

Il est évident qu'au quotidien, c'est évidemment impossible, et donc l'idée, somme toute, simple a été de dire que finalement, de l'ensemble de nos services, ce qui manque, c'est une voie généraliste, un guichet unique qui ne soit pas évidemment en hiérarchie avec les services mais qui transverse l'ensemble de nos services. Qui soit vraiment un service transversal qui travaille avec l'ensemble des services et qui ait une connaissance par cœur, parfaite de notre établissement, afin de pouvoir répondre aux entreprises, et cela va un peu au-delà, en tout cas à tous les milieux socio-économiques, de pouvoir répondre aux sollicitations et aux questions.

Elles peuvent être diverses. Quand on regarde la typologie, quand on parle aux entreprises, on nous dit « vous savez, finalement quand on regarde l'université de l'extérieur, on a l'impression - si on parle avec leur langage - de voir une sorte de groupe avec des composantes diverses ». Des UFR, des IUT, des écoles, des laboratoires. En même temps, des locaux qui sont évidemment à disposition lorsqu'ils ne sont pas utilisés pour les activités internes de l'établissement. Et puis diverses actions, que ce soit la possibilité de trouver évidemment de nouveaux collaborateurs, d'offrir des offres de stages, des formations pour les personnels des entreprises.

Il y a une diversité incroyable, mais évidemment l'entreprise, quand elle commence à vouloir avoir un rapprochement, un dialogue avec l'université, pense en disant « je veux tant de stagiaires » par exemple ou « je veux telle chose ». Elle ne

sait pas vraiment ce qu'elle vient chercher. Donc elle a besoin de dialogue et de discuter avant de savoir réellement quels travaux peuvent résulter de tout cela.

Et donc on en arrive finalement à ce que vous voyez là, un certain nombre de sollicitations. Cela a été d'ailleurs... Cette diapo est très intéressante parce qu'il y a une différence entre le tableau que vous voyez en haut, qui sont les sollicitations directes, et donc là on touche l'humain - c'est directement Amélie qui a été sollicitée, vous voyez, près de 1 000 fois... enfin, 900 fois en un an, 153 rendez-vous donnés -, et puis lorsque vous voyez la deuxième partie qui est une partie plus Web à laquelle il faut répondre également, mais ce sont deux schémas un peu complémentaires mais différents selon les universités, notre université ayant fait le choix de créer un service avec un personnel alors que d'autres universités ont, en fait, réalisé une plateforme, et c'est ce que l'on voit avec la deuxième partie de cette diapo où effectivement on voit que cela répond à un vrai besoin des entreprises. Mais on voit aussi que notre université, à la différence d'autres universités - on était la deuxième avec l'université de Nantes à créer ce service -, répond davantage aux besoins du territoire.

Et lorsqu'on fait la moyenne, d'ailleurs, il est très intéressant de voir que chaque visiteur du site a visité en moyenne quatre pages et on retrouve donc souvent ce que les communicants disent sur un site Web, on doit trouver une réponse en deux clics, trois au maximum, et comme je crois que j'ai vu Jean-Jacques Boutaud arriver, ce n'est pas lui qui me contredira.

Sur la deuxième diapo, on retrouve l'ensemble des grandes conventions, il y en a eu bien plus, mais en tout cas les grands partenariats, les grandes conventions qui ont été travaillées par l'Espace Entreprises, en lien évidemment avec les services et les collègues de l'établissement.

Le Président parlait tout à l'heure, par exemple, de la chaire notariale. C'est un accompagnement qui a été fait par l'Espace Entreprises du début à la fin et qui a permis de trouver des solutions, notamment des solutions liées au mécénat puisque c'est notamment par la mise en place de la procédure « mécénat », que l'on a votée dans ce conseil d'administration en 2015, que l'on a pu mettre en place ce nouveau dispositif de chaire notariale de notre établissement. Donc cela veut dire que l'on crée des dispositifs qui permettent d'aller vers de nouveaux projets structurants.

Vous remarquerez également que dans les partenariats, on va y venir dans la diapo suivante, on retrouve un certain nombre de partenariats qui sont des partenariats dont on parle beaucoup sur le territoire de la métropole dijonnaise, FoodTech notamment, mais également Smart City, qui sont des projets dans lesquels l'université de Bourgogne est non seulement actrice mais participe grandement à la mise en place des dispositifs, voire aux décisions prises, vous le verrez.

Enfin, et on le constate tout de suite sur la deuxième partie du diaporama, nous avons, via les différentes locations de salles de ce lieu, notamment du Multiplex, reçu un certain nombre de personnalités extérieures de l'université et donc autant de... Alors, vous m'excuserez du terme qui est un terme générique dans les entreprises mais, en même temps, c'est aussi avec la terminologie des entreprises qu'il nous faut pouvoir discuter et dialoguer avec elles. Et donc quand on voit 3 300 personnes extérieures à l'uB qui ont participé à une manifestation organisée à l'uB, on parle bien de 3 300 prospects entrepreneuriaux, c'est-à-dire soit des personnels d'entreprise soit des dirigeants d'entreprise, des jeunes entrepreneurs, et donc autant de personnes qui n'ont pas forcément une connaissance très étendue de l'université et de ses missions, et là encore, c'est pour le développement de notre

établissement et donc de ses activités et des activités des collègues, un plus non négligeable.

Par ailleurs, on voit également sur les deux parties, qu'Essilor apparaît. Ce sont des activités assez intéressantes. Cette année, on a mis en place avec Essilor... Pour vous donner un exemple que tout cela n'est pas qu'un enjeu économique, cette année, on a mis en place avec Essilor, qui sont quand même nos voisins, une opération qui a consisté à pouvoir faire de la prévention ophtalmologique sur l'ensemble des étudiants ou personnels de l'établissement et on s'est aperçu à ce titre qu'un quart de nos étudiants avait des problèmes de vision et on voit tout de suite que derrière ces problèmes de vision, c'est des problèmes d'apprentissage et donc des problèmes de réussite qui peuvent être liés. C'est aussi des projets intéressants qui peuvent évidemment être créés.

Actuellement, nous avons également une campagne de recrutement spéciale décrocheurs avec Orange qui est en train de se mettre en place. Donc là encore, ce sont des actions qui nous permettent avec les entreprises de pouvoir apporter des solutions à un public qui, justement, pourrait être plus difficile à traiter si on était tout seul sans les entreprises, et c'est aussi le sens de la démarche dans laquelle on est.

On a également des rencontres entre entrepreneurs et chercheurs. On en a une, par exemple, le 25 avril à la CCI d'Auxerre, pour vous dire aussi que les activités ont lieu sur l'ensemble du territoire de notre université et évidemment pas simplement à Dijon.

Pour les actions, j'en parlais un petit peu déjà, la diversité des actions, cela peut être effectivement des actions de type 60 minutes pour démystifier la RSE ou la rencontre Essilor qui est plutôt, vous voyez, de la prévention ophtalmologique. Cela peut être de la rencontre entrepreneurs/chercheurs. Ce que l'on a, par exemple, avec quelques structures comme la CPME ou même le Medef, c'est quelque chose aussi beaucoup dans ce sens, en se disant et en étant humble : ce dont on a besoin, c'est que, d'une part, les entrepreneurs ont parfois du mal à comprendre nos collègues enseignants et enseignants-chercheurs et, en même temps, nos collègues enseignants et enseignants-chercheurs peuvent avoir du mal à comprendre aussi le fonctionnement des entrepreneurs, et plus on leur fait passer du temps ensemble et plus ils peuvent apprendre à connaître, que ce soit leurs qualités ou leurs défauts, et donc pouvoir construire ensemble des projets qui évidemment, pour demain, soient positifs à la fois pour nos laboratoires et évidemment pour nos étudiants en quête d'insertion.

Vous retrouvez également en interne un certain nombre de projets. Le premier qui a vu le jour est notamment le kit « taxe apprentissage ». On a conscience que des collègues, parce qu'il y a une pratique ancienne, lointaine, dans un certain nombre de formations, savent très bien aller collecter de la taxe apprentissage. On a aussi conscience, et c'est normal, que d'autres collègues ne sont pas à ce niveau d'expérience en la matière. L'objectif a donc été de pouvoir apporter une sorte de kit de base à l'ensemble des composantes de l'établissement. Là, c'est la deuxième année de mise en place de ce kit, avec l'objectif évidemment de l'améliorer à chaque fois. Donc c'est ce que l'on retrouve sur ce type de projet.

On est en train de réfléchir avec Amélie notamment à un dispositif sur les « Amilink » parce que là encore on a bien conscience que c'est un enjeu fondamental pour l'avenir, mais tout le monde et toutes les composantes et évidemment formations ne sont pas forcément au même niveau d'appréhension sur le sujet. Il y a, en plus, des cultures très différentes d'une formation à une autre en la

matière, et je ne parle même pas du niveau établissement où là encore il peut être très difficile de créer ce type de projet. Cela fait partie des projets sur lesquels on réfléchit beaucoup et sur lesquels on espère pouvoir apporter des projets, des projections bientôt.

Je le disais, notre établissement est membre d'un certain nombre de structures rattachées au monde socio-économique depuis maintenant déjà longtemps. Évidemment, ce n'est pas avec la création de l'Espace Entreprises que cela existe. Par contre, elle a peut-être... la création de l'Espace Entreprises a sans doute provoqué quelque chose d'un peu plus... un pas de plus, c'est que non seulement nous appartenons à des structures, nous participons à leur conseil d'administration ou à leur assemblée générale, mais on va bien plus loin désormais puisqu'il n'est pas rare dans les dispositifs que vous voyez, que nous soyons tout simplement au bureau de ces structures, ce qui veut dire que l'on est au comité stratégique et décisionnel de ces structures.

Je vous le disais, FoodTech Bourgogne-Franche-Comté, qui est l'écosystème labellisé « French Tech » pour l'économie numérique de demain. L'objectif, je le dis pour ceux qui ne le sauraient pas, a été ces dernières années, par le président de la République précédent et l'actuel, d'avoir - je vais dire cela - des champions nationaux dans neuf thématiques French Tech, neuf thématiques liées à l'économie du numérique et dont une s'appelle FoodTech spécifiquement.

Il se trouve que Dijon a été... Dijon Métropole a été labellisée en la matière et il se trouve qu'en plus, Dijon Métropole a été... est l'animateur national du réseau FoodTech composé de cinq structures. Et il se trouve que l'université de Bourgogne a joué un jeu important dans la mise en place de FoodTech puisque c'est lors d'un déjeuner improvisé par le Président Bonnin que les différents partenaires se sont mis d'accord sur la mise en place de ce dispositif à l'échelle métropolitaine et plus largement régionale. D'où la place qu'occupe désormais notre université dans ce projet.

C'est le cas sur les autres dispositifs, TIGA notamment, dont certains ont déjà entendu parler, qui est le projet de mise en place d'un territoire autosuffisant en alimentaire à l'échelle 2030 sur Dijon Métropole et les territoires allant effectivement jusqu'à Mâcon. Dans ce projet, il y a, pour vous dire, plus d'une centaine de candidatures. Il y a eu 24 pré-lauréats et il y aura donc une décision, je crois, fin d'année-début d'année prochaine, et donc nous faisons partie du COPIL de mise en place comme d'autres partenaires, je vois Mme Beau, et donc évidemment ce sont des sujets importants et à la fois pour notre territoire et à la fois pour nos laboratoires. Mais quand je dis « territoire », c'est que derrière il y a évidemment toutes les entreprises. Et puis ce lien fort entre l'urbain et le rural qui, vous le savez, est toujours quelque chose qui est souvent clivant ou d'une manière clivante sur la partie périurbaine.

Enfin, le cluster Bourgogne-Franche-Comté numérique qui est en pleine restructuration et dans lequel là encore notre université est assez présente et qui nous met dans une situation plutôt forte dans la mise en place des futurs schémas Smart City pour ce qui concerne Dijon, mais également l'ensemble du territoire puisque l'ensemble de l'économie... Finalement, l'université de Bourgogne, que ce soit via des infrastructures comme le datacenter ou sur le plan de l'économie, s'est clairement positionnée comme une université qui souhaitait participer à cette dynamique qui n'est pas liée simplement à l'économie numérique. Mais on a tendance à dire que le numérique n'est pas un tout. Ce n'est pas le numérique qui représente aujourd'hui tout ce que seront les entreprises demain, mais une chose est

sûre, c'est que toutes les entreprises seront bien obligées d'avoir une vraie politique liée au numérique. Donc notre université s'est plutôt bien positionnée sur ces tournants que vont prendre un certain nombre d'entreprises sur le territoire.

Enfin, le Président l'a dit dès le début du conseil, nous sommes désormais personnalité qualifiée du conseil d'administration du Medef, c'est-à-dire que nous n'avons pas adhéré au Medef, nous sommes... Le Medef Côte-d'Or a modifié ses statuts pour créer deux postes de personnalités qualifiées. Il y en a désormais un pour l'université de Bourgogne et un pour BSB. Donc là encore, ce sont des choses qui n'allaient pas de soi. On se retrouve donc dans quelque chose de croisé où le Medef se retrouve personnalité qualifiée de notre conseil d'administration et nous sommes nous-mêmes personnalité qualifiée de leur conseil d'administration. Une sorte d'équilibre qu'il était bon de mettre en place.

Et puis ici est rappelé un certain nombre d'éléments comme le fait que c'est l'Espace Entreprises qui, depuis cette année, s'occupe du suivi de l'hébergement des entreprises au sein de l'UB. C'est évidemment en termes facturiers quelque chose qui se passe au niveau des laboratoires puisque tout ce qui est lié aux fluides, ils le connaissent évidemment bien mieux que l'Espace Entreprises, mais l'Espace Entreprises fait le suivi de départ et également le suivi, on va dire, sur la durée pour s'assurer que toutes ces conventions soient bien respectées et qu'on ne se retrouve pas avec des entreprises qui restent là au-delà des limites fixées dès le départ.

Vous savez, on est là, en fait, sur de la pré-pépinière d'entreprises. Des entreprises qui souvent sont issues de nos laboratoires, qui sont là sous un régime de coût d'hébergement qui est plus que faible et donc un avantage compétitif, mais qui se justifie lorsqu'on est une startup, et pendant quelque temps, avant d'arriver sur d'autres dispositifs comme, par exemple, le bâtiment Hope qui est à côté du campus et avec qui nous entretenons des liens, du coup, maintenant désormais complémentaires.

Et puis d'autres projets, comme vous le voyez. Le projet avec le Crédit agricole, notamment « le village by CA », et puis un certain nombre d'autres projets qui sont en cours.

Voilà des photos de nos collègues.

Et là, vous retrouvez un certain nombre de logos de structures, d'entreprises avec lesquelles nous avons mis en place des accords cadres pour l'établissement.

Je vous remercie.

Le Président.- Merci, Sylvain.

Cette présentation est donc ouverte à vos commentaires ou à vos questions.

Pas de remarque particulière ?

Je voudrais à nouveau dire la grande qualité du travail qui a été fait en quelques années seulement pour construire, structurer cet Espace Entreprises et à quel point les petites graines que l'on sème maintenant en termes de relations confiantes avec le monde économique seront prometteuses pour l'avenir à la fois pour nos étudiants et pour la dynamique de l'université tant il est vrai que l'essentiel de nos étudiants travaillera probablement un jour dans le monde de l'économie ouverte et qu'une université au XXI^e siècle ne peut pas se couper de ce lien avec le monde économique.

Merci.

On était sur un point d'information qui n'appelait pas de délibération.

Louis va nous présenter rapidement les quelques points financiers que nous devons traiter pour ce conseil d'administration et ensuite on pourra examiner les points de formation et de vie universitaire avec Jean-Jacques.

M. de Mesnard.- Oui, merci.

VI) Questions financières

1. Tarifs, subventions et dons

M. de Mesnard.- Vous avez donc reçu le traditionnel grand listing de tarifs, subventions et dons.

Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations à faire là-dessus ?

C'est toujours très... Il y a de nombreuses lignes à regarder, mais bon.

Apparemment pas, donc je vais passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ? Bien, une opposition.

Qui s'abstient ?

Merci.

20 voix pour, 1 voix contre

2. Sorties d'inventaire

M. de Mesnard.- Ensuite, il y avait les sorties d'inventaire. Donc peu de sorties d'inventaire. Vous connaissez la procédure.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

21 voix pour (unanimité)

Je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci.

On va donc traiter de façon un petit peu isolée un point relatif à la formation et à la vie universitaire. Il s'agit de confirmer en conseil d'administration des délibérations qui ont été prises à l'occasion d'une CFVU extraordinaire qui a eu lieu, si j'ai bonne mémoire, le 12 janvier.

Vous vous souvenez qu'il s'agissait, en réalité, le 12 janvier, d'un report et d'une CFVU extraordinaire, liés au fait que l'ensemble des dossiers que nous avons à traiter à la fois sur les capacités d'accueil en Master 1 et puis surtout sur le paramétrage de Parcoursup, qui aurait pu être traité à la CFVU du mois de décembre, avaient été décalés au mois de janvier parce qu'en décembre, nous avions estimé que les dossiers n'étaient pas mûrs et que le rythme d'avancement de cette réforme ne nous permettait pas de délibérer dans des conditions de bonne information au mois de décembre.

Donc ces dossiers avaient été traités en CFVU au mois de janvier, mais on doit, bien entendu, les confirmer par une délibération du conseil d'administration et aujourd'hui est le premier conseil d'administration après le 12 janvier.

Donc Jean-Jacques, je te laisse la parole sur ces points qui sont des points importants.

M. Boutaud.- Merci, Président.

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 12 janvier 2018

1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 1 pour la rentrée 2018 (en complément du vote du 5 décembre 2017)

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous.

Alors, effectivement, cela relève des travaux de la CFVU du 12 janvier. Nous avons, comme l'a évoqué le Président, deux points à aborder, deux dossiers, sur les capacités d'accueil en M1 et sur le paramétrage de la plateforme Parcoursup.

Premier point qui concerne les capacités d'accueil, les modalités de candidatures et les critères d'examen au dossier en M1 pour la rentrée 2018.

Je vous ai mis pour rappel les décisions qui avaient été prises antérieurement au mois de décembre et vous voyez que l'on avait évidemment voté pour 42 mentions, mais il nous restait 11 mentions, effectivement, en suspens.

L'explication est très simple, c'est qu'en général, il y avait un delta relativement important entre les effectifs constatés au cours de l'année et les effectifs annoncés pour la rentrée 2018. Et donc tout simplement, il n'y avait aucune incrimination particulière ni la volonté de porter l'anathème sur ces mentions. Simplement, c'était un questionnement pour voir ce qui pouvait justifier ce delta quand il nous paraissait important.

Nous avons donc eu un certain nombre de dialogues, des dialogues avec les composantes, qui ont permis d'arriver au tableau synthétique que je vous présente, mais j'espère que... Je sais que vous l'avez reçu dans vos documents annexes à ce CA, et vous voyez que quelquefois la variabilité n'existe pas, c'est-à-dire que cela a été maintenu par rapport aux effectifs annoncés en décembre, avec les justifications attendues et apportées par les composantes. Quelquefois on a pu réviser à la baisse en général les effectifs par rapport à des choses qui pouvaient être un peu surestimées, notamment la baisse la plus forte concernant MEEF 2^{ème} degré, vous voyez, avec un prévisionnel de 550 revenu à 350, alors que pour le MEEF 1^{er} degré, il n'y a pas de capacité d'accueil.

Donc vous voyez, on vous a mis, avec Aline Fulon, les chiffres des rentrées 2017 et 2018, avec huit mentions qui ne comportent pas de capacité. Principalement, ce sont des mentions qui touchent le domaine du Droit et le domaine de MEEF.

Deux parcours qui ont été fermés à l'ISAT en mécanique et en MEEF au niveau de l'ingénierie de la formation.

Et pour le reste, une variabilité assez contenue puisque vous voyez que les effectifs restent assez homogènes entre 2017 et 2018.

Tout cela se faisant en bonne intelligence, en bon dialogue, vous le savez, puisque c'est un dossier qui est instruit avec beaucoup d'investissement et de talent par notre VP Christelle Serée-Chaussinand dans nos relations avec le Rectorat, c'est

important de le souligner, et avec les composantes évidemment puisqu'en dernière instance, c'est elles qui peuvent évidemment apporter toutes les explications nécessaires sur ce qui motive les effectifs annoncés.

Donc le résultat du vote, vous l'avez sous les yeux : 17 pour, 11 abstentions. En fait, ce n'est pas un vote, c'est un avis évidemment, comme toujours au niveau de la CFVU, puisqu'en dernière instance, c'est le CA qui vote.

Le Président.- Merci, Jean-Jacques.

On est bien sûr à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce premier point.

Peggy, vous souhaitez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- La première chose, je sais bien que ce n'est pas votre faute étant donné le calendrier, etc. Je regrette simplement pour ces questions-là, que ce soit pour les capacités d'accueil en Master ou pour ce qui vient après, qu'on ne puisse pas avoir d'élus étudiants pour le conseil d'administration en particulier sur ces questions-là. Je trouve cela vraiment dommage, mais je sais bien que vu les contraintes de calendrier que l'on avait, c'était compliqué.

Le Président.- Je pense que Valentin souhaite s'exprimer.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Gomes.- Juste une précision. Effectivement, aujourd'hui c'était la toute fin de mandat de l'ensemble des anciens élus. On voit aujourd'hui qu'il n'y a pas d'élus puisque je ne suis pas membre votant du conseil d'administration. Je représente Associatifs et Indépendants comme je suis Vice-président délégué Vie et démocratie étudiantes.

Juste pour préciser qu'Associatifs et Indépendants s'est abstenu sur toutes les questions de capacités d'accueil comme nous le faisons la très grande majorité du temps et aussi nous avons reconnu la difficulté de la réforme là-dessus et sur les moyens accordés pour la mise en place de la réforme.

Donc là-dessus, même si effectivement il n'y a pas de membre élu étudiant, il y a quand même un avis qui est donné ici par la CFVU.

Mme Cénac-Guesdon.- Après, cela va être très rapide, mais c'est, à chaque fois que l'on vote des capacités d'accueil, donc une explication de vote.

Comme d'habitude, je vais voter contre pour les mêmes raisons que d'habitude, donc je ne vais pas les redire.

Le Président.- Bien, pas d'autre remarque ou explication ?

Je vais soumettre à votre approbation cette liste de capacités d'accueil en M1. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une seconde liste, l'essentiel des capacités d'accueil en Master ayant été abordé début décembre, et puis on est sur la seconde partie qui avait nécessité une petite instruction complémentaire.

Qui s'oppose à cette proposition ? Donc une opposition.

Qui s'abstient ou refuse... Donc deux abstentions.

Refus de participer au vote ?

Merci.

18 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions

Et puis, Jean-Jacques, le second point portait sur le paramétrage de Parcoursup.

2. Paramétrages de la plateforme Parcoursup session 2018 et vote des « Attendus » pour les formations relevant du premier cycle de l'enseignement supérieur à l'université de Bourgogne

M. Boutaud.- Oui, effectivement, le paramétrage de la plateforme Parcoursup, avec évidemment toute l'énergie nécessaire à déployer à ce niveau-là et toute la complicité encore nécessaire entre différents acteurs de cette réforme importante.

Alors, il y avait aussi une nouveauté puisque, vous le voyez dans le tableau ou on le devine, pour la première fois on émettait un avis aussi sur les capacités des IUT. Donc on a bien reçu les fiches des trois IUT, de Dijon-Auxerre bien sûr, de Chalon-sur-Saône et du Creusot, en complément de toutes les autres fiches concernant le paramétrage de cette plateforme Parcoursup.

Je voulais vous dire qu'évidemment, c'est un dossier délicat là encore avec la gestion du temps, le calendrier qui a été rappelé. Je voudrais quand même avec mon chapeau communication souligner l'effort qui a été fait aussi par le ministère.

Alors, je ne sais pas si c'est lu par tout le monde, mais il y a des fiches Parcoursup. Il y en a près d'une vingtaine aujourd'hui qui sont extrêmement pédagogiques, qui me paraissent très synthétiques, bien faites, bien condensées, et comme si cela ne suffisait pas, nous avons élaboré en équipe aussi avec le pôle Formation et Vie universitaire ce petit livret qui est mis à disposition de toutes les composantes, des responsables de L1, évidemment il est aussi à destination des lycées, et que nous retrouvons aussi bien sûr sur le site de l'université et qui précise le calendrier très important...

Vous voyez, à la limite, en dehors de toutes ces dates, il y a deux dates évidemment majeures qui concernent l'ouverture de Parcoursup et la possibilité pour les étudiants - au-delà du 15 janvier, c'est surtout le 22 janvier auquel on pouvait commencer à émettre des vœux - et la date du 22 mai qui sera la fermeture de Parcoursup. Mais avant cela, ils auront une date extrêmement importante qui est celle du 13 mars où ils auront pu émettre tous leurs vœux.

Et on leur explique évidemment le calendrier, toute cette dialectique, on va dire, un petit peu des « oui », des « oui si », avec les différents cas de figure - si vous n'êtes admis qu'une seule fois, si vous avez plusieurs propositions, avec « oui si » comment vous pouvez réagir.

La phase complémentaire qui interviendra à partir du 26 juin avec de nouveaux vœux éventuels en fonction des formations qui disposeraient encore de places vacantes.

Donc cela, c'est la chose qui nous paraît tout à fait essentielle pour le lycéen de bien intégrer ces contingences et ces éléments de calendrier, de bien comprendre aussi la logique de la procédure. Il y a tout un travail important qui a été fait à ce niveau.

Je vois que Valentin avait demandé la parole, donc je compléterai après sur Parcoursup si vous le permettez.

M. Gomes.- C'est juste pour préciser que justement cette brochure qui a été faite notamment pour les journées « portes ouvertes » a eu un très grand succès et a été particulièrement utile puisqu'évidemment, comme on peut s'en douter, les

parents et les lycéens étaient évidemment très inquiets quand même à l'idée de cette réforme et de la nouvelle plateforme. Je tiens donc à remercier évidemment beaucoup le travail du PFVU et des vice-présidents qui ont participé à cette brochure parce que vraiment elle a été extrêmement utile et elle est extrêmement pédagogique.

M. Boutaud.- On est parti du principe que, certes, une vingtaine de fiches sont mises à disposition, mais qu'un petit livret, un petit *digest*, qui reste, c'est vrai, assez dense, il faut l'avouer, mais difficile aussi de trouver là encore le paramétrage lui-même de ce livret sans négliger certaines informations importantes.

Là encore, on ne va pas baigner dans l'autosatisfaction, mais c'est un gros travail qui a été fait aussi en collectif et qui a permis de nourrir un concept que l'on a défini en équipe comme Agil, évidemment par allusion à un concept très actif aujourd'hui autour de l'agilité mentale et que j'aime bien expliquer, non pas en termes de disposition, mais de disponibilité, et non pas en termes non plus simplement de dispositif parce que c'est vrai que tous ces dispositifs nouveaux comme réforme, c'est difficile de les incorporer et de se les approprier. Et la première chose qui est nécessaire face à ces nouveaux dispositifs, c'est d'avoir les dispositions, les disponibilités. Vous voyez que ce n'est pas que des jeux de mots. C'est-à-dire que si on a une position hostile à toute réforme, évidemment cela va être difficile d'entrer.

En fait, la vraie problématique pour les lycéens, c'est déjà de comprendre évidemment comment fonctionne ce nouveau dispositif et de les mettre en bonne disposition pour arriver à voir l'intérêt de cette réforme. D'où ce terme d' « Agil » qui renvoie donc à la disposition/disponibilité et à l'agilité mentale et qui veut dire « approche globale de l'intégration en licence ».

Vous avez compris que derrière, ce qui est en jeu, c'est la capacité de tous les acteurs qui sont engagés de dialoguer, de parler, de voir comment ils peuvent, à partir d'une réforme, il est vrai, délicate, notamment, on l'a dit, avec le calendrier qu'il faut respecter.

Et puis les changements aussi que cela représente à tous les niveaux, par exemple ne serait-ce que les changements que cela entraîne dans la préfiguration de ce qui va se passer par exemple pour les professeurs principaux. On leur demande d'être davantage en système de coulissage avec les attentes de l'université et réciproquement, nous, on nous demande des attendus qui soient peut-être en meilleure correspondance avec ce qui va sortir des fiches « avenir » dans le lycée.

Donc tous ces systèmes de coulissage et de complicité entre les différents acteurs ne peuvent se comprendre qu'avec ce travail d'équipe qui a été mené, et une fois encore, je veux souligner, nous aussi, de notre côté, cette disposition à opérer ce changement et je n'ose plus citer Christelle Serée-Chaussinand, sinon on va dire « ce n'est plus de la communication, c'est de la propagande ».

(Sourires)

Je ne sais pas si tu veux, Christelle, au niveau de Parcoursup...

Mme Serée-Chaussinand.- Pardon... Je ne sais pas ce que je peux rajouter parce que tu as dit beaucoup de choses et qui prouvent que tu suis aussi bien que moi l'actualité. Donc oui, très bien.

J'ai oublié de préciser une chose tout à l'heure, lorsque j'évoquais Agil, donc ce dispositif qui permet de mettre les jeunes en disposition de réussir, c'est qu'un des aspects aussi, important de ce projet, c'est qu'il est coconstruit avec le Rectorat et que nous avons l'intention de faire collaborer les enseignants du secondaire au projet et donc cela c'est quelque chose qui est très important pour nous.

M. de Mesnard.- Juste pour rebondir pour Jean-Jacques. Les méthodes agiles en informatique, c'est très à la mode. Scrum, etc. Le mot « agile » est très, très à la mode en ce moment dans tous les domaines.

M. Boutaud.- Mais j'espère qu'il n'y a pas de connotation péjorative.

Le Président.- Merci. Merci à tous les deux.

Encore une fois, je voudrais dire que quand on compare le positionnement et la façon dont notre université s'insère dans le tissu universitaire national vis-à-vis de cette réforme, j'ai vraiment le sentiment à l'uB, malgré les difficultés que je ne veux pas nier et dont on reparlera avec le texte de motion que l'on pourra peut-être voter tout à l'heure, malgré ces difficultés qu'il ne faut pas occulter, j'ai le sentiment à l'uB, par rapport au tissu universitaire national, de beaucoup de sérénité vis-à-vis de cette réforme et d'un très grand sens des responsabilités partagé, et je dis « sens des responsabilités » parce que faire face à cette réforme dans un temps aussi contraint est quand même un défi qui est quand même considérable pour une communauté universitaire, mais c'est quelque chose que l'on doit à nos étudiants et aux lycéens qui sont nos futurs étudiants.

Peggy, vous vouliez intervenir.

Mme Cénac-Guesdon.- Étant donné le calendrier qu'on a eu par rapport à cette réforme, c'est plus des explications de vote et d'appréciation des attendus qui nous sont proposés qu'une réelle... Enfin, je n'ai pas d'espoir de réussir à vous faire changer d'avis sur cette question-là et, de toute façon, c'est déjà paramétré dans Parcoursup depuis un mois et demi, donc cela ne changerait pas grand-chose.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc juste dans les attendus qui nous sont proposés, j'en cite quelques-uns, mais « attestation d'un engagement associatif » qui revient plusieurs fois. Je pense que c'est un peu tard, même au mois de janvier, d'afficher cela comme étant un attendu pour les étudiants qui vont utiliser Parcoursup dès cette année.

De même, l'intérêt pour la culture, projet de formation motivé, etc., les lettres de motivation, nous apparaissent comme étant socialement discriminants sous couvert de neutralité, et puis on a le droit à 18 ans de ne pas savoir exactement ce que l'on veut faire plus tard, ce n'est pas forcément un drame.

Après, je voudrais juste rappeler le contexte de cette réforme.

Dans son discours de politique générale, Édouard Philippe affirme qu'APB ne permet pas d'affecter correctement tous les titulaires du baccalauréat, qu'on recourt au tirage au sort, que c'est inacceptable, que les lycéens sont mal orientés et que finalement il y a un taux d'échec en licence de 60 %.

En réalité, notre système d'enseignement supérieur est l'un des plus efficaces du monde alors que nous ne sommes que le 15^{ème} pays en termes de part de la richesse nationale consacrée à l'enseignement supérieur.

80 % des bacheliers et bachelières qui s'y inscrivent en sortent avec un diplôme, donc à mettre au prorata des 60 % d'échecs qu'on nous annonce en licence. C'est le meilleur taux de diplomation d'Europe et de toute l'OCDE.

On a choisi de remplacer APB par Parcoursup avec des attendus, des critères de sélection de 10 à 20 vœux non hiérarchisés, ce qui va générer 8 à 9 millions de vœux pour 670 000 places au niveau national. Donc la quasi-totalité des formations vont être en tension, si on définit la tension comme étant un endroit où il y a plus de demandes que de places en capacité d'accueil.

M. Boutaud.- Oui.

Mme Cénac-Guesdon.- On nous dit que c'est pour remplacer le tirage au sort que Parcoursup va être beaucoup mieux. En réalité, si on pense qu'il y a, mettons, dix notes que l'on va utiliser pour faire les classements, que les notes dans le lycée sont données au demi-point, cela fait 200 combinaisons possibles. Donc dans une composante comme la nôtre où il y a 5 000 dossiers, il va y avoir un tas d'ex æquo. Donc pour départager les ex æquo, on va faire du tirage au sort, mais voilà, on a résolu le problème du tirage au sort en créant du tirage au sort. Donc tout va bien, c'est merveilleux.

Et sur l'échec APB, ce sont des chiffres qui sont absolument disponibles sur le site du ministère, le rapport de la Cour des Comptes. Donc ce que l'on voit, c'est qu'en fait, l'année dernière, au niveau national - je ne parle pas de la Bourgogne -, 2 465 étudiants n'ont pas obtenu leur vœu 1 après le tirage au sort. Donc c'est pour régler le problème des 2 465 étudiants qui sont restés sur le carreau.

Est-ce qu'il ne vaut mieux pas ouvrir 35 places de plus par université que de nous imposer une réforme d'accès à l'enseignement supérieur menée tambour battant et en nous faisant voter des textes avant que l'Assemblée ait voté, etc. ? C'est complètement délirant.

Après, je pense que vous vous doutez que je vais voter contre les attendus qui nous sont proposés et vous ne serez pas surpris non plus que je vote contre les capacités d'accueil.

M. Boutaud.- Je voudrais rajouter un mot.

Merci pour ces observations. Effectivement, elles nous font réfléchir aussi.

Je crois aussi que ces attendus, il faut les voir... Alors, on va dire que l'on joue sur les mots. C'est une question de sémantique, mais on sait qu'on a gommé du vocabulaire le terme de « critères » et qu'on privilégie plutôt celui de « repères » et je pense que ces repères, il ne faut pas les voir dans leur exhaustivité non plus parce que c'est vrai que d'une mention à l'autre, on s'aperçoit qu'en général, les composantes évidemment, les mentions ont repris les attendus généraux au niveau national et ensuite, au niveau local, on a fait des ajustements en fonction des filières.

Donc moi je les vois... Je pense que les collègues vont aussi les utiliser comme cela. Quand il y a par exemple une dizaine d'attendus, on imagine qu'on ne va pas les utiliser dans l'exhaustivité mais qu'ils laissent en même temps, par rapport à ce que tu évoques, une certaine souplesse lorsqu'un arbitrage doit être mené sur simple avis ou simple élément, comme on dit, docimologique, c'est-à-dire fait sur les notes.

Et au-delà de la docimologie, de l'étude des notes, il y a des éléments un petit peu plus subjectifs qui... Je prends la première fiche que j'ai sous les yeux, de LEA, dans ce qui vous a été envoyé. On prend en compte, pour les examens de dossiers, la fiche « avenir ». La fiche « avenir » a des éléments de notes mais aussi des éléments d'appréciation. On voit que le projet de formation motivé...

Alors, c'est vrai... Alors, je ne sais pas si c'est un progrès parce qu'on a introduit une part de subjectivité que l'on espère animée par un souci de pure magnanimité et non pas d'arbitraire, cela est extrêmement important, mais par rapport aux notes et par rapport à ce qui serait purement la rationalité des notes, on introduit cette dimension interprétative et il est quelquefois heureux qu'on ait mis un peu plus d'attendus parce que cela va donner un petit peu de liberté, une marge pour évaluer.

Après, c'est une question de temps. Alors là, oui, et cela, je suis d'accord, c'est que lorsqu'il y a des centaines de dossiers, je suis gentil en disant cela, mais la marge interprétative sera aussi peut-être limitée dans le temps et il faudra s'organiser. On est en contact avec évidemment la plupart des composantes et on voit qu'en amont, on vient d'évoquer LEA, je pense à Alix Meyer en LEA, il a déjà évidemment préparé ce travail avec son équipe en LEA. Il voit les collègues, il leur dit « voilà à peu près la masse de travail qui va nous attendre ». On voit bien qu'il anticipe la situation. Mais c'est vrai, cela va être générateur de difficultés en certains lieux.

M. de Mesnard.- Juste, à l'IAE, ce serait plutôt des milliers de dossiers que l'on va avoir et sans doute on aura beaucoup plus de « oui » à attribuer quatre, cinq, six fois notre capacité d'accueil. Donc on ne sait vraiment pas trop quoi faire.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour répondre sur la subjectivité. Je suis tout à fait d'accord, mais donc je parlais de discrimination envers les classes sociales les plus défavorisées, mais je suis aussi inquiète d'un point de vue Sciences et Techniques sur l'effet dissuasif pour les femmes qui se sentent malheureusement illégitimes dans ces disciplines et qui vont mettre certainement plus d'émotion dans certains attendus que... Je pense qu'il va y avoir un effet discriminant... enfin, renforcé sur l'autocensure des personnes qui se sentent, pas forcément à raison, mais qui se sentent quand même discriminées dans certaines disciplines.

M. Boutaud.- D'accord.

Mme Serée-Chaussinand.- Si je peux me permettre aussi de rajouter mon grain de sel. Peut-être on peut aussi espérer à l'inverse que l'explicitation des attendus va permettre peut-être une meilleure orientation parce que plus qu'un problème de capacité d'accueil... enfin, de nombre de places, le problème, comme on l'a souvent redit, c'est que 47 % des jeunes s'orientaient sur quatre disciplines : PACES, Droit, Psycho et STAPS. Et donc, en fait, en connaissant peut-être mieux la diversité des formations, on peut aussi espérer qu'il y aura des changements de flux. Je ne suis pas sûre forcément que ce sera le cas, mais on peut avoir aussi cet espoir-là.

Le Président.- Merci pour ces échanges.
Valentin pour conclure.

M. Gomes.- Juste pour préciser du coup que les élus Associatifs et Indépendants s'étaient aussi abstenus sur les attendus.

Le Président.- Merci pour cette précision.

Pas d'autre commentaire ou interrogation sur ce paramétrage, cette première vague de paramétrage de Parcoursup ?

Donc s'il n'y en a pas, je vais soumettre à votre approbation le paramétrage, le vote des attendus.

Qui s'oppose ? Une opposition.

Qui s'abstient ? Quatre abstentions.

Refus de participer au vote ?

Je vous remercie.

16 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

Merci. Grand merci, Jean-Jacques et Christelle, pour ce travail vraiment exceptionnel que vous faites en un temps vraiment contraint. Depuis le mois de septembre-octobre, beaucoup d'énergie a dû être investie sur l'implémentation de cette réforme.

Je vais maintenant appeler Pascal Neige sur le point...

Alors, je ne sais pas si tu as besoin de l'ordinateur, Pascal. Si tu projettes. Donc tu restes... Tu peux venir ici si tu le veux.

M. de Mesnard.- Tu projettes ?

Le Président.- Non, il va venir ici. Il sera...

M. Boutaud.- Non, au coin, il sera moins visible.

Le Président.- Voilà, il sera plus visible.

Donc il s'agit à la fois de soumettre à votre approbation les arbitrages qui ont été réalisés dans le cadre du nouveau programme de soutien à la recherche mis en place par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, à la fois confirmer le vote positif de la commission de la recherche et puis, je crois, l'occasion de vous présenter et d'expliciter l'approche, la stratégie qui a été la nôtre dans un contexte tellement différent de celui qui présidait à propos du PARI pour construire une stratégie qui permette d'entraîner, de tirer vers le haut l'ensemble de nos unités de recherche.

Pascal, à toi.

M. Neige.- Merci.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 14 février 2018

Validation des demandes de financement déposées par les laboratoires dans le cadre du nouveau dispositif régional pour 2018

M. Neige.- Vous avez reçu comme documents les classements qui ont été débattus puis votés en commission de la recherche. Je voulais juste vous expliquer

quelques éléments de contexte et de méthode qui ont conduit à la création en quelque sorte de ces classements.

Donc le contexte, c'est l'appel à projets du Conseil régional, le premier qui vient de s'écouler, qui concernait trois types de dispositifs : l'« excellence », l'« envergure » et l'« amorçage ».

Comme on pouvait s'y attendre, la demande émanant des laboratoires sous tutelle ou cotutelle de l'uB a été très forte, aux alentours de 10,4 millions d'euros, ce qui est évidemment trop élevé au regard de l'enveloppe que l'on peut espérer.

Ce qui a rendu un petit peu difficile le travail que je vais vous présenter, c'est que le calendrier était assez contraint et puis nous n'avions pas une idée précise des enveloppes disponibles pour ces projets ni de la manière dont nous pourrions mobiliser des fonds FEDER. Donc le travail est un petit peu difficile et je dirais qu'on a navigué un peu à vue pour ces classements des projets soumis à la Région.

Un point sur la demande du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. Le Conseil régional demande aux établissements qui ont déposé des projets un avis sur les demandes, favorable, réservé ou défavorable. Je vous dis tout de suite que l'établissement université de Bourgogne a choisi de ne donner que des avis favorables aux dossiers qui ont été déposés.

Le Conseil régional demande un classement des demandes qui doit être le reflet de la stratégie scientifique de l'établissement, que je vais vous expliquer juste après.

Ce classement doit être fait par dispositif, ce que nous avons fait, et il doit être validé par l'instance compétente et, pour l'université de Bourgogne, nous avons considéré qu'il s'agissait de la commission de la recherche, et tout cela s'est déroulé à la commission du 14 février dernier.

Alors, la méthode de travail pour aboutir au classement. Les laboratoires ont déposé leur demande et puis nous avons, dans le cadre de notre travail Grand Campus, souhaité avoir une réunion préparatoire avec nos partenaires les plus impliqués dans les projets conjoints. Nous avons donc eu une réunion avec des représentants du CHU de Dijon, de l'INRA, d'AgroSup, du CGFL et évidemment de l'université de Bourgogne. Cela nous a permis d'échanger autour des demandes, cela nous a permis de discuter sur les stratégies internes des établissements, essayer d'être un peu cohérents, et cela nous a permis d'identifier quelques projets partagés entre établissements qui pourraient être portés assez haut dans les classements.

J'ai eu la même discussion avec mon homologue de l'université de Franche-Comté, mais cela a été un peu plus difficile à mener pour une raison très pragmatique, en réalité : l'uB et l'UFC sont les deux établissements qui déposent le plus de dossiers, donc évidemment c'est déjà beaucoup plus difficile de faire sortir quelques dossiers parmi l'ensemble et, en plus, ce sont les deux universités qui passaient par des commissions de la recherche pour valider le tout et donc, du coup, c'est encore plus difficile de s'engager sur des dossiers que l'on pourrait porter plus haut. Donc je pense que l'année prochaine, on essaiera de retravailler avec l'UFC pour arriver à identifier peut-être un ou deux projets que l'on pourrait porter assez haut.

Ensuite, la préparation des classements a été faite par la gouvernance, donc menée par moi-même et quelques vice-présidents de l'université de Bourgogne, donc nous assumons cette phase de préparation, autour d'une stratégie que je vais vous expliquer après, autour d'un classement qui est fondé sur la stratégie à avoir évidemment.

Ensuite, tout cela a été débattu et voté à la commission de la recherche. Donc je le dis dès maintenant, la commission de la recherche a souhaité faire quelques modifications par rapport aux classements que l'on avait proposés, suite aux débats que nous avons eus. Ce sont des débats assez intéressants, d'ailleurs, qui ont abouti à un consensus. Et donc, avant que je ne l'oublie, au final, la commission de la recherche a voté à l'unanimité sur les tableaux qui vous ont été transmis en préalable à ce conseil d'administration.

En termes de stratégie de l'établissement, en quelques mots rapidement. Nous avons considéré qu'il était possible, voire souhaitable, d'avoir une stratégie différente sur les trois types de dispositifs, « excellence », « envergure » et « amorçage ». Je vais donc vous présenter les trois stratégies différentes.

En termes de stratégie globale, nous avons respecté le classement des laboratoires. Nous avons considéré que les laboratoires étaient vraiment les plus à même de porter la stratégie interne en termes de classement et nous avons donc toujours respecté ces classements.

Il y a un corollaire à cela, cela veut dire que nous n'avons pas fait d'évaluation scientifique des projets. C'est un parti pris. C'est une manière d'entrer dans ce dossier. L'université de Bourgogne avait 99 projets à gérer. De toute façon, dans les temps impartis, c'était absolument impossible. Si on veut le faire, il faut le faire à deux rapporteurs. Enfin, vous connaissez tous le processus. On a considéré que comme les labos avaient classé, ils avaient, en interne, eu une sorte d'évaluation, que l'on pouvait se fonder sur cette évaluation, et même en cas d'évaluation, on n'arriverait pas à régler le problème de l'interclassement entre des demandes de domaines scientifiques très différents. Donc on aurait gardé de toute façon un problème vraiment entier sur l'interclassement.

Tout ceci a abouti, dès les premières séances où on a commencé à discuter jusqu'à la commission de la recherche, à un point important... enfin, qui nous semble important, c'est d'avoir une vision pluriannuelle. Autrement dit, les prochains appels à projets... enfin, les prochains classements qui seront faits devront être faits en se souvenant des classements précédents et de ce que la Région a souhaité financer *in fine*.

Et puis ce qui est apparu également, c'est l'importance, peut-être pour les années prochaines, d'initier ce genre de travail de classement ou même, encore mieux, d'initier l'origine et la structuration des dépôts des dossiers à travers les grands secteurs scientifiques. Là, je pense que l'on a vraiment une marge de progression là-dessus et que l'on pourra activer l'année prochaine.

En termes de stratégie, de manière très rapide, trois dispositifs et trois stratégies différentes.

Sur l'« excellence », nous avons souhaité conforter la dynamique des Labex LipSTIC et ACTION et de l'Equipex IMAPPI. Donc on a classé au plus haut les demandes qui s'adossaient à ces PIA. Et puis juste après, nous avons souhaité aider le lancement du projet « Nouveaux cursus universitaires » qui était porté pour notre établissement par le laboratoire IREDU. Nous l'avons donc classé juste derrière.

Je ne vais pas vous donner tous les classements à chaque fois, mais les premiers, en fait, et la stratégie globale.

Pour l'« envergure », nous avons souhaité structurer le classement en utilisant les secteurs scientifiques, vous savez, qui ont été débattus et construits à partir de 2012 et qui sont inscrits au projet d'établissement. Donc on en a six. En fait, nous avons fait des classements qui vont de 1 à 6 puis de 7 à 12, etc., en faisant tourner par secteur scientifique. On a fait une exception pour le secteur Vigne et Vin

qui est un petit peu plus petit que les autres où on n'a pas classé systématiquement dans tous les lots un projet Vigne et Vin, pour tenir compte de l'effet de taille de ces six secteurs.

Au final, je vais vous citer les deux premiers classés qui ont retenu notre attention. Donc un gros projet vraiment intéressant qui est coporté par le CHU, classé en 1 qui s'appelle « ReMusClon », qui est porté par le laboratoire CAPS. Et puis dans le premier lot également et classé 2, je crois, un projet au titre de Patrimoine et Territoires, le premier projet classé par la MSH. Cela me permet de vous dire également que dans les lots de classement, pour le domaine Patrimoine et Territoires, nous avons alterné des projets MSH et des projets qui émanaient directement des laboratoires. Il y a deux voies possibles.

Assez fréquemment, pour l'« excellence » et pour l'« envergure », nous avons recommandé au Conseil régional de baisser l'enveloppe qui était demandée en termes de financement pour une raison très simple, c'est que les projets les plus onéreux en quelque sorte pourraient, à quelques-uns d'entre eux seulement, manger l'ensemble de l'enveloppe financière et cela nous paraît peu raisonnable. On a donc proposé de mettre une barre maximum pour l'« excellence » à 200 000 euros sur les crédits purement Région, hors FEDER et CPER, et puis à 150 000 sur l'« envergure ».

Pour l'« amorçage », on n'a pas utilisé la logique par secteur. On est entré différemment sur le classement en considérant que certains laboratoires, de par leur histoire, récente ou plus ancienne, ne pouvaient pas aller facilement sur des projets d'« excellence » ou d'« envergure » et donc nous avons essayé de regarder quels étaient les laboratoires qui pouvaient, au contraire, être plus valorisés et donc favorisés sur l'« amorçage ». On a travaillé donc différemment.

Le premier projet, donc là c'est un projet porté par le laboratoire de maths, en lien avec l'INRA. Donc il nous avait semblé intéressant de le classer très haut. Le deuxième est un projet porté par le CREDIMI autour d'un doctorat et on sait que ce laboratoire a une difficulté en ce moment sur les préparations de thèse, il nous semblait donc intéressant là aussi de les aider pour relancer. Alors, ce n'est pas complètement indépendant de la discussion que nous allons avoir avec le CNRS autour du CREDIMI. Cela nous donne quelques éléments pour aller discuter au CNRS aussi en disant que l'on essaie quand même de faire ce qu'il faut de notre côté pour aider ce laboratoire.

Voilà pour les quelques éléments généraux.

Comme je vous l'ai dit, il y a eu un long débat en commission de la recherche, en particulier sur un point qui est celui de l'évaluation scientifique des projets, puisqu'il y avait au moins une personne qui nous a dit que cela aurait été quand même mieux. Pour les raisons que je vous ai données tout à l'heure, c'est compliqué de le faire et même si on avait eu le temps, cela ne réglait pas tous les problèmes, loin de là. Sinon, de toute façon, à la fin, malgré... Donc nous avons fait quelques modifications très légères sur les classements proposés au départ et donc un vote pour à l'unanimité de la commission.

Voilà, je suis disponible pour vos questions.

Mme Rousseaux. - Merci beaucoup pour cette restitution.

Je voulais souligner, et tu l'as déjà fait, la contrainte de calendrier. Je pense que pour l'ensemble des collègues, cela a été assez difficile, lié à une période aussi de congés. On a tous le droit à un peu de repos, je pense. Je voulais le souligner et le faire remonter, que ce soit noté en CA car je pense que c'est de plus en plus

difficile, ces appels à projets et ces délais, qui ne permettent pas forcément parfois de structurer comme on le souhaiterait et de réfléchir peut-être plus en amont pour essayer de faire du pluridisciplinaire, de contacter les collègues, etc.

M. Neige.- Alors, je réponds tout de suite peut-être. L'une des voies possibles pour le pluridisciplinaire et pour la coordination, comme je vous le disais, ce serait de préparer cela plus en amont autour des secteurs scientifiques, en fait. Donc on va lancer l'animation de ces secteurs scientifiques. Ces secteurs pourraient préparer éventuellement de l'arbitrage de classement, mais encore mieux pourraient essayer, avant même le dépôt des projets, de fédérer des projets, de structurer des projets. Ce serait encore mieux, évidemment.

Mme Rousseaux.- On est tout à fait d'accord avec ces propos.

Et la deuxième chose, c'était justement l'abaissement, effectivement, pour qu'il y ait plus de projets qui entrent dans l'enveloppe. Est-ce qu'on sait un petit peu les demandes de financement FEDER derrière qui vont être appelées ? On n'a aucune... Enfin, j'imagine qu'aucune information n'est disponible.

M. Neige.- Non, c'est un peu compliqué sur le FEDER. Pour l'instant, on n'a pas d'information précise. On n'a même pas d'information précise sur la ventilation financière entre les dispositifs et c'est cela qui a été le plus gênant, en réalité. C'est-à-dire qu'on ne sait pas... En gros, le Conseil régional dit que ce sera la même enveloppe. Sauf que l'on sait qu'il y en aura une partie sur I-SITE en direct, donc cela va baisser le disponible pour cela. Mais de toute façon, on ne sait pas si le Conseil régional va mettre l'accent sur l' « excellence », sur l' « envergure », sur l' « amorçage ». Ou sur ceux qui arrivent, parce qu'il y en a d'autres qui arrivent. Les plateformes, la mobilité, etc. Et cela est vraiment très gênant parce qu'on peut difficilement avoir une stratégie équilibrée en quelque sorte entre les trois types de dispositifs, ne sachant pas jusqu'où va aller la barre en quelque sorte.

Cette année est vraiment vue comme une année blanche. Enfin, de test. Pas « blanche ». Il ne faut pas que je le dise comme cela, mais « test », on va dire, dont il faudra se nourrir pour l'année prochaine.

Alors, le Conseil régional nous a annoncé, il me semble, un peu plus de temps pour le même appel à projets dans un an.

M. Chevalier.- Pour compléter ce que tu viens de dire, Sandrine, et puis peut-être pour témoigner de la discussion qui a eu lieu ce matin lors de la réunion des directeurs de laboratoire, le sentiment était totalement partagé sur le temps très court qu'il a fallu pour apprivoiser ces nouveaux documents, pour comprendre ce que l'on attendait véritablement, sur le fait qu'on n'avait pas tous compris qu'il allait y avoir des plafonds et j'ai bien entendu qu'une fois que vous aviez fait la somme, vous arriviez à 10,4 millions d'euros, il fallait ajuster les règles.

Ce que l'on peut attendre l'année prochaine, effectivement, de cette première expérience plus ou moins heureuse, c'est d'avoir une procédure plus claire qui puisse aider les laboratoires à finaliser une stratégie et à y faire des classements qui ont été douloureux et qui n'ont pas été simples et qui ne sont pas forcément bien compris par les collègues. Donc ensuite, ce n'est pas fini, parce qu'il y a eu la phase d'interclassement, il va y avoir le passage par l'UBFC et puis il y aura ce que le Conseil régional va en faire. Cela laisse donc encore pas mal de points d'interrogation pour les semaines à venir.

Et puis un commentaire plus personnel. Je trouve un peu dommage, du coup, je l'ai dit ce matin, mais on ne comprend pas bien l'adéquation de cette démarche avec la stratégie que la Région pourrait avoir en termes de recherche, d'innovation et d'impact économique sur le territoire puisqu'il y a des projets qui ne seront pas forcément bien classés mais qui pourraient... Vus du côté scientifique, mais qui pourraient avoir un impact intéressant pour la Région. Du coup, avec ce système, elle se prive quelque part d'aller soit repêcher soit aller chercher des éléments. Ou alors elle ne se privera pas de le faire et on aura des surprises et elle ira chercher des éléments au fond du classement, mais ce n'est pas très clair pour nous, en tout cas.

M. Neige.- Effectivement, on ne sait pas s'ils vont aller saisir l'opportunité d'aller plus loin et de sauter dans le classement. Enfin, c'est quand même une des raisons pour lesquelles on a classé tout le monde. On a mis que des avis favorables. On est allé au bout des listes de tous les labos parce que c'était possible de faire autrement, mais en se disant qu'il ne fallait peut-être pas trop qu'on se contraigne a priori. On verra bien comment la Région voudra réagir.

Il y a un point dont je ne vous ai pas parlé. Juste en deux mots. Donc effectivement, la Région demande un avis UBFC - donc ils vont traiter cette information, cela semble un peu compliqué là, du côté d'UBFC, là-dessus -, mais elle demande également aux écoles doctorales de donner un avis sur les thèses et, cette année, pour des raisons de calendrier, on n'a pas pu demander l'avis a priori des écoles doctorales sur les thèses et donc elles vont donner leur avis a posteriori de notre classement. Elles sont en train de le faire. Ce qui peut amener des difficultés évidemment parce que vous imaginez que si on a classé en numéro 2, 1 ou 3 un projet avec une thèse et que l'école doctorale donne un avis défavorable, cela va un peu contraindre notre classement... Enfin, pas notre classement puisqu'il est fait, mais je ne sais pas comment la Région pourra réagir à cela. Donc si on a un peu plus de temps l'année prochaine, on pourrait peut-être essayer de travailler avec les ED pour inverser la procédure.

Le Président.- Merci.

Pas d'autre commentaire ou interrogation ?

Donc si je peux formuler peut-être trois remarques plus politiques, je voudrais dire que vous avez bien compris qu'au niveau de l'uB, un des maîtres mots qui a prévalu à notre stratégie a été : on fait confiance au laboratoire et on fait confiance au directeur de laboratoire et on considère qu'il est celui qui est pertinent pour évaluer les projets et pour les hiérarchiser. Et de la même façon que pour la construction de l'offre de formation, on en a parlé il y a quelques minutes, on avait choisi de faire confiance aux doyens et de travailler avec les doyens, eh bien, pour la recherche, on a fait le choix, et je pense que c'est un bon choix, de faire confiance aux directeurs de laboratoire.

La deuxième chose, c'est que l'on a prêté une attention, mais ensuite, ce que sera la politique de la Région, bien sûr on ne peut pas l'anticiper, et la politique de la COMUE. Mais en tout cas, pour ce qui nous concerne, on a essayé de jouer sur les trois grands programmes pour veiller à ce que tous nos labos ou pratiquement tous nos labos se trouvent sur l'un ou sur l'autre des programmes en position d'être éligibles pour un financement, et donc tout en respectant la hiérarchisation de chaque laboratoire, je pense qu'on a positionné raisonnablement éligible la totalité de nos laboratoires et on a fait cela, vous avez bien compris, parce

qu'on est bien conscient, et ce qu'on a dit sur I-SITE tout à l'heure le montre bien, que le profil d'excellence de notre université est un profil transversal et que toutes nos universités et nos unités de recherche ont vocation à être financées et à grandir et à progresser et à développer des projets et nous ne souhaitons pas que certaines unités de recherche restent sur le chemin.

Troisième chose. Vraiment, vous savez à quel point je suis attaché à la réflexion autour de la différenciation scientifique de l'université de Bourgogne qu'on a menée depuis 2012-2013. Cela a été un gros travail de différenciation, d'analyse scientifique, qui a été conduit avec nos partenaires du Grand Campus. Je pense que ce qu'on voit ici, et notamment sur le programme « envergure », me donne à penser que c'est le bon chemin et que la réflexion, dans les années qui viennent, va devoir de plus en plus s'organiser au sein de ces grands domaines.

Cela ne veut pas dire que les grands domaines vont exclure, au contraire. Avoir une réflexion par grand domaine peut nous permettre de construire des programmes qui sont suffisamment larges et suffisamment transversaux pour entraîner la totalité des équipes, et c'était exactement cela, le sens de la définition, de la caractérisation de ces domaines, c'était afficher une excellence scientifique suffisamment focalisée mais qui permette d'entraîner la totalité des équipes aussi bien en termes de formation que de recherche, et je pense que c'est vraiment, à l'heure où tout se reconfigure, je pense que c'est le bon chemin, véritablement. Donc ce matin, Pascal a lancé avec les directeurs de laboratoire, effectivement, le t0 de la structuration de ces grands domaines.

Ceci étant, si vous n'avez ni question ni commentaire, je vais vous proposer d'adopter ces tableaux de ventilation, pour ce qui concerne l'uB, de nos programmes de recherche dans le cadre de la nouvelle procédure proposée par la Région.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Ou refuse de participer au vote ?

19 voix pour (unanimité)

Écoutez, un grand merci. Unanimité à la commission de la recherche, unanimité au niveau du conseil d'administration, c'est la preuve que le travail qui a été mené est un travail de très grand équilibre.

Grand merci, Pascal et Emmanuel, qui avez porté ce dossier.

Louis, on va terminer ce conseil par un compte rendu des conventions et contrat.

M. de Mesnard.- Merci, Alain.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. de Mesnard.- Il y a comme d'habitude les conventions et contrats qui nécessitent l'approbation du conseil d'administration.

Vous avez reçu le document. Deux documents. Il y avait la convention de partenariat pour l'organisation de la 8^{ème} édition de l'université d'été du Medef, le

6 septembre 2018, de 10 000 euros hors taxes, et puis une convention de partenariat entre l'uB et la FoodTech, de 10 000 euros TTC.

Est-ce que sur ce premier document... C'est un vote global, mais est-ce que sur ce premier document, il y a des observations ?

Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- C'est le retour de la convention 10 000 euros au Medef sur laquelle nous nous étions déjà beaucoup exprimés l'année dernière. Donc c'est la quatrième année, si je ne me trompe... enfin, comment les universités se transforment en centres de profits originaux, spécialisés dans la production, la vente de marchandises cognitives, comment les universitaires ou les chercheurs deviennent à l'intérieur de nos institutions des producteurs et des vendeurs de marchandises conformes aux exigences de la nouvelle économie, abandonnant peu à peu les principes des valeurs incarnées dans nos institutions de savoir autonome par rapport aux champs politique et économique. Donc, en plus de toutes les raisons que nous avons déjà évoquées l'année dernière, je voterai contre.

Que les choses soient claires, c'est sur cette ligne-là en particulier et pas la deuxième convention.

M. de Mesnard.- Bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Oui, Cédric ?

M. Clerc.- Pour les mêmes raisons, nous voterons contre l'ensemble si c'est associé.

M. de Mesnard.- Oui, c'est prévu qu'il y ait une délibération pour l'ensemble des conventions et contrats. On a toujours fait comme cela. Maintenant, il n'y a pas de raison de changer, me semble-t-il. Moi, personnellement, je vois l'intérêt du dispositif. Étant dans une composante qui travaille énormément avec les entreprises pour placer les étudiants, je vois que l'on a besoin d'alternance et donc il faut travailler en partenariat avec les entreprises.

Ensuite, vous aviez une deuxième feuille où il y avait cinq subventions. Ce sont bien des reversements. La somme de 49 500 euros, c'est bien un reversement. Je parle des grosses sommes. Et pour l'observatoire OSU THETA, c'est bien aussi un reversement.

Je regarde Jean-Marc.

Je ne me suis pas trompé, Jean-Marc ?

(M. Bourgeon confirme)

Est-ce qu'il y a des observations sur le deuxième document ?

Je pense qu'on peut donc passer au vote de ces subventions qui nécessitent l'approbation du CA.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup.

14 voix pour, 5 voix contre

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. de Mesnard.- Ensuite, vous aviez les conventions pour compte rendu, donc qui ne nécessitent pas de vote.

À moins qu'il n'y ait des questions, je pense que je peux repasser la parole au Président.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Voilà, je repasse la parole au Président.

Le Président.- Merci, Louis.

X) Questions diverses

Le Président.- Ce conseil est arrivé à son terme.

On a notamment abordé la question de la loi « orientation et réussite des étudiants » et donc je reviens au point qui a été abordé en introduction sur la motion qui a été votée par la CFVU, qui est une motion prudente et raisonnable.

Je dois dire que... Personnellement, vous savez que je ne suis pas un grand adepte des motions, mais je partage les inquiétudes qui sont exprimées, notamment sur la nécessité d'associer à cette réforme un certain nombre de moyens et puis sur la nécessité... enfin, sur l'inquiétude qui est liée au rythme de déroulement de cette réforme.

Il avait été proposé en CFVU que l'on se prononce en CA sur cette réforme et je n'y suis pas défavorable. Donc je la soumetts à nouveau à votre approbation. On peut la discuter. On pourrait la proposer de la façon suivante :

« Le conseil d'administration de l'université de Bourgogne s'inquiète de la mise en place précipitée de la réforme d'accès à l'enseignement supérieur et demande à ce que des moyens humains et matériels supplémentaires soient accordés pour pouvoir continuer à assurer les missions de service public ».

Est-ce que cette formulation peut vous convenir les uns et les autres ? Est-ce que vous pouvez vous retrouver derrière cette formulation ?

Valentin ?

M. Gomes.- Oui, juste pour une précision. À la CFVU, les élus étudiants s'étaient abstenus sur cette motion tout simplement parce qu'on considère qu'une motion doit être envoyée aux membres... à la CFVU parce qu'un élu était arrivé avec une motion toute prête d'une autre université et on trouvait que ce n'était pas du tout adapté de reprendre, de copier-coller une motion d'une autre université et sur, effectivement, on revient exactement, on est totalement d'accord avec les deux lignes qui étaient mises à la CFVU, mais on voulait quand même en discuter avec nos élus en interne et donc, effectivement, les élus Associatifs et Indépendants, sur le fond, rejoignent totalement les inquiétudes et sur le manque de moyens et sur le manque de temps pour organiser la réforme.

Le Président.- Merci, Valentin.

D'autres prises de parole sur ce texte ?

Pas de prise de parole, donc je vous propose que nous l'adoptions tel que je vous l'ai lu.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

19 voix pour (unanimité)

Écoutez, merci et je pense que cette motion... Pardon, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Ce n'est pas sur la motion, c'était une question en plus. Alors, je vous laisse peut-être finir ce que vous disiez, là, sur le...

Le Président.- Vas-y... Vas-y, vas-y.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

C'est juste une question naïve suite au documentaire diffusé sur *Envoyé spécial*, la semaine dernière, sur les terrains synthétiques. Je ne sais pas si vous voyez à quel documentaire je fais référence. Donc il y a eu un documentaire la semaine dernière sur la santé, donc sur les terrains synthétiques où, pour faire tenir ce qui correspond aux brins d'herbe, on ajoute des morceaux de pneus. Il y a l'équivalent de 20 000 pneus qui sont sur ces terrains synthétiques, et donc aux États-Unis en particulier, où ces terrains sont utilisés depuis plus longtemps que chez nous, il y a des problèmes de cancer chez les enfants et les adolescents, en particulier les gardiens de foot qui sont beaucoup en contact avec le sol. Et donc je me demandais si notre terrain synthétique était aussi avec des pneus et si c'était le cas, s'il y avait quelque chose de prévu en termes de principe de précaution par rapport à cela.

M. Gomes.- Alors, justement, j'ai vu une partie du reportage. Je suis tombé dessus par hasard la semaine dernière. Donc effectivement, je n'ai pas d'élément du tout à vous donner là-dessus encore, mais ce qu'il faut savoir, c'est que le terrain synthétique a été quand même lancé en 2012, si je me souviens bien, et que la France globalement était en retard par rapport aux autres pays européens qui avaient déjà pris le pas sur les terrains synthétiques. Et la France justement qui avait pris du retard, au moment même on est en train de remettre en question ces terrains synthétiques, a fait énormément de demandes et de commandes de terrains synthétiques. Donc la question va se poser peut-être de regarder un petit peu, d'étudier la composition du terrain à l'université, mais aussi, d'après ce que j'ai compris dans le reportage et qu'il faudrait peut-être plus étudier en détail, c'est quand les personnes sont en contact très, très régulièrement avec la surface, alors comme je crois qu'il y a quand même un gros turnover de l'occupation un petit peu de ce terrain synthétique. Je ne sais pas. Il faudrait peut-être regarder s'il y a des risques pour les étudiants, sachant quand même que c'est utilisé par énormément de personnes. Mais évidemment, je pense que la question, il faudra l'étudier.

Le Président.- Je n'avais pas vu cette émission, je n'avais pas été informé de cela, mais il va falloir que l'on regarde avec les services techniques quand même. En fait, si je comprends bien, c'est quelle est la nature du revêtement, en fait, de sol.

Mme Cénac-Guesdon.- A priori ce sont des granules de pneus usagés et donc qui contiennent toute la pollution que l'on trouve sur les routes et donc les enfants les respirent à chaque fois qu'ils sont en contact avec le sol, que le ballon

rebondit, etc. Il y en a dans les vêtements, il y en a partout. Donc c'est la répétition effectivement des enfants qui sont en contact avec ces revêtements qui pose question par rapport à l'augmentation des cancers des gardiens de but en particulier aux États-Unis.

Le Président.- Frédéric.

M. Debeaufort.- C'est sûr que c'est un élément qu'il faut vérifier. Je l'ai vu, le reportage, j'y ai pensé tout de suite également, mais la technologie du pneu broyé pour stabiliser les terrains de foot n'est pas celle qui est privilégiée en France. Avec un peu de chance, on n'est peut-être pas dans ce cas-là.

Mme Cénac-Guesdon.- D'accord.

M. Debeaufort.- Parce que quand on joue dessus, on n'a pas de poudre noire sous les chaussures, etc. Donc c'est pour cela. À vérifier, mais on peut espérer qu'on n'a pas cette technologie de stabilité. En fait, c'est pour protéger de l'usure les faux brins d'herbe qui sont enrobés de poudre de pneus broyés et qui sont des pneus usagés.

M. Trichard-Comparot.- Juste en complément de ce que dit Frédéric. C'est d'ailleurs ce pourquoi... Parce que je sais que cela a été une interrogation pour quelques membres, et notamment je sais qu'on m'a fait souvent la remarque auprès des collectivités territoriales que nous connaissons tous. Notre terrain de foot synthétique a justement coûté beaucoup plus cher parce qu'on a utilisé les normes les plus hautes possible justement parce que, d'une part, on a effectivement beaucoup de turnover, beaucoup de monde qui l'utilise régulièrement et que justement on souhaitait avoir un terrain qui puisse durer beaucoup plus longtemps puisqu'en théorie, effectivement, le problème est lié aussi à l'usure, en réalité, du terrain et le revêtement, il faudrait le changer presque tous les quatre ans. Or, on est parti, nous, sur un revêtement qui dure beaucoup, beaucoup plus longtemps et c'est d'ailleurs l'un des objets qui a expliqué le prix du terrain, bien supérieur à celui qu'on peut connaître dans d'autres collectivités.

M. de Mesnard.- Mais le problème que soulève Peggy est très intéressant parce qu'effectivement, cela montre que la protection de l'environnement, c'est compliqué parce que faire des terrains de sport à partir de résidus de pneus, c'est une mesure de protection de l'environnement. Plutôt que de les brûler, ce qui rejeterait des particules de carbone dans l'atmosphère, on les réutilise comme cela. Mais ce n'était peut-être pas une bonne idée, finalement. Et donc c'est très compliqué, la protection de l'environnement.

M. Debeaufort.- En fait, ce n'est pas pour faire le terrain, c'est pour protéger de l'usure le terrain que l'on met de la poudre de pneus pour amortir, et comme on a un terrain longue durée, je pense que l'on n'est pas du tout sur le même type de polymère que sur les autres terrains.

Le Président.- Écoutez, on va se renseigner, Peggy.

M. Debeaufort.- Il faut vérifier, c'est clair.

Le Président.- On va se renseigner. Parfait.

Merci.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ?

Écoutez... Valentin, tu veux dire un mot ?

M. Gomes.- Oui mais, maintenant, ce n'est pas la peine.

Le Président.- Bien. Écoutez, il me reste à vous remercier pour la grande qualité des discussions que nous avons eues cet après-midi.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée et on se retrouve, je crois, le 26 mars... le lundi 26 mars pour le prochain conseil d'administration.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 19)

Le Président

Alain BONNIN

